

ROYAUME DU MAROC
Maître d'ouvrage : LA SOCIETE FONCIERE CMC S.A.
Maître d'ouvrage délégué : OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

--*-*-*

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 35 / 2022

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail porte à la connaissance du public que des modifications, ci-après, ont été apportées au dossier d'appel d'offres ouvert n° 35/2022, relatif à l'Acquisition des équipements du secteur transport et logistique destinés à la cité des métiers et des compétences BENIMELLAL de l'OFPT répartie en lots suivants :

- Lot n° 1 : Véhicule autocar
- Lot n° 2 : Véhicule tracteur ADR avec citerne à carburant
- Lot n° 3 : Equipements de stockage, TMD et outillage divers
- Lot n° 4 : Equipement de contrôle technique
- Lot n° 5 : Simulateur de conduite poids lourd
- Lot n° 6 : Simulateur de conduite des engins de manutention

1- Des modifications ont été apportées au dossier d'appel d'offres.

2- Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de :

Lot n° 1 : Trente-cinq mille Dirhams (35 000.00 DH)

Lot n° 2 : Trente mille Dirhams (30 000.00 DH)

Lot n° 3 : Treize mille Dirhams (13 000.00 DH)

Lot n° 4 : Quinze mille Dirhams (15 000.00 DH)

3- L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de

Lot n°1 : Deux millions soixante-dix-huit mille sept cents Dirhams (2 078 700,00 DH) en TTC.

Lot n°2 : Un million huit cent quarante-cinq mille Dirhams (1 845 000,00 DH) en TTC.

Lot n°3 : Huit cent neuf mille huit cent quatre-vingt-un Dirhams et vingt centimes (809 881,20 DH) en TTC.

Lot n°4 : Neuf cent quatre-vingt-seize mille trois cents Dirhams (996 300,00 DH) en TTC.

Le dossier d'appel d'offres rectifié peut être retiré à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique (Service des Marchés), sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma et du site de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

* Les autres termes et conditions restent inchangés.



المملكة المغربية المملكة المغربية
LA FONCIERE CMC S.A صاحب المشروع:
مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل: صاحب المشروع مفوض

إعلان تصحيحي لطلب العروض المفتوح
رقم 35/2022

ينهي مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل إلى علم العموم أنه قد أجريت تغييرات على ملف طلب العروض المفتوح رقم 35/2022، لأجل اقتناء معدات قطاع النقل و اللوجستيك لفائدة مدينة المهن و الكفاءات بني ملال التابعة لمكتب التكوين المهني و إنعاش الشغل موزعة على الحصص كالتالي:

- الحصة 1: مركبة الحافلة
- الحصة 2: مركبة جرار ADR ذات خزان للوقود
- الحصة 3: معدات التخزين، TMD و أدوات مختلفة
- الحصة 4: معدات المراقبة التقنية
- الحصة 5: محاكي السياقة ذو الوزن الثقيل
- الحصة 6: محاكي السياقة لآلات الرفع

1- أجريت تغييرات على طلب العروض المفتوح

2- وتبلغ الضمانة المؤقتة

- الحصة 1: خمسة و ثلاثون ألفاً (35 000,00) درهم
- الحصة 2: ثلاثون ألف (30 000,00) درهم
- الحصة 3: ثلاثة عشر ألفاً (13 000,00) درهم
- الحصة 4: خمسة عشر ألفاً (15 000,00) درهم

3- والكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع تبلغ

- الحصة 1: مليونان وثمانية وسبعون ألفاً وسبعمائة درهم (2 078 700,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 2: مليون وثمانمائة وخمسة وأربعون ألف درهم (1 845 000,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 3: ثمانمائة وتسعة آلاف وثمانمائة وواحد وثمانون درهم و عشرون سنتيماً (809 881,20) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 4: تسعمائة وستة وتسعون ألفاً وثلاثمائة درهم (996 300,00) مع احتساب جميع الرسوم

يمكن سحب ملف طلب العروض المصحح بمصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكاتنة بملتنقى طريق 50 BO. والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر -- سيدي معروف) - الدار البيضاء ، كما يمكن كذلك سحبه إلكترونيا من بوابة صفقات الدولة : www.marchéspublics.gov.ma . وكذا من بوابة مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل على العنوان التالي: www.ofppt.ma .

- وأن جميع الشروط و المتطلبات الأخرى تبقى بدون تغيير.

ROYAUME DU MAROC

__**_**_**

OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 35/2022

Le 12 Avril 2022 à 11 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'**Acquisition des équipements du secteur transport et logistique destinés à la cité des métiers et des compétences BENIMELLAL** de l'OFPPT répartie en lots suivants :

- Lot n° 1 : Véhicule autocar
- Lot n° 2 : Véhicule tracteur ADR avec citerne à carburant
- Lot n° 3 : Equipements de stockage, TMD et outillage divers
- Lot n° 4 : Equipement de contrôle technique
- Lot n° 5 : Simulateur de conduite poids lourd
- Lot n° 6 : Simulateur de conduite des engins de manutention

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de :

- Lot n° 1 : Trente mille Dirhams (30 000.00 DH)
- Lot n° 2 : Vingt-cinq mille Dirhams (25 000.00 DH)
- Lot n° 3 : Douze mille Dirhams (12 000.00 DH)
- Lot n° 4 : Treize mille Dirhams (13 000.00 DH)
- Lot n° 5 : Douze mille Dirhams (12 000.00 DH)
- Lot n° 6 : Huit mille cinq cents Dirhams (8 500.00 DH)

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de

- Lot n°1 : Un million sept cent treize mille trois cent quatre-vingt-dix Dirhams (1 713 390,00 DH) en TTC.
- Lot n°2 : Un million cinq cent vingt-cinq mille deux cents Dirhams (1 525 200,00 DH) en TTC.
- Lot n°3 : Sept cent soixante-cinq mille six cent un Dirhams et vingt centimes (765 601,20 DH) en TTC.
- Lot n°4 : Huit cent quarante mille sept cent cinq Dirhams (840 705,00 DH) en TTC.
- Lot n°5 : Sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents Dirhams (799 500,00 DH) en TTC.
- Lot n°6 : Cinq cent cinquante-trois mille cinq cents Dirhams (553 500,00 DH) en TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPT

Les concurrents peuvent :

- ❖ soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- ❖ soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ;

- ❖ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ❖ Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du règlement de consultation

المملكة المغربية

صاحب المشروع: LA FONCIERE CMC S.A صاحب المشروع مفوض: مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

رقم 2022/35

في يوم 12 ابريل 2022 الساعة 11 صباحاً، سيتم في مكتب الإدارة العامة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل الكائن بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء ، فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض الأثمان المفتوح لحساب مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل في إدارة المشاريع بالتفويض ، لأجل اقتناء معدات قطاع النقل و اللوجستيك لفائدة مدينة المهن و الكفاءات بني ملال التابعة لمكتب التكوين المهني و انعاش الشغل موزعة على الحصص كالتالي:

- الحصة 1: مركبة الحافلة
- الحصة 2: مركبة جرار ADR ذات خزان للوقود
- الحصة 3: معدات التخزين، TMD و أدوات مختلفة
- الحصة 4: معدات المراقبة التقنية
- الحصة 5: محاكي السباقة ذو الوزن الثقيل
- الحصة 6: محاكي السباقة لآلات الرفع

يمكن سحب ملف طلب العروض بمصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء، كما يمكن كذلك سحبه إلكترونيا من بوابة صفقات الدولة www.marchéspublics.gov.ma وكذا من بوابة مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل على العنوان التالي: www.ofppt.ma

- الحصة 1: ثلاثون ألفاً (30 000,00) درهم
- الحصة 2: خمسة وعشرون ألفاً (25 000,00) درهم
- الحصة 3: اثنا عشر ألفاً (12 000,00) درهم
- الحصة 4: ثلاثة عشر ألفاً (13 000,00) درهم
- الحصة 5: اثنا عشر ألفاً (12 000,00) درهم
- الحصة 6: ثمانية آلاف وخمسمائة (8 500,00) درهم

والكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع تبلغ

- الحصة 1: مليون وسبعمائة وثلاثة عشر ألفاً وثلاثمائة وتسعون درهم (1 713 390,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 2: مليون وخمسمائة وخمسة وعشرون ألفاً ومئتا درهم (1 525 200,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 3: سبعمائة وخمسة وستون ألفاً وستمائة وواحد درهم و عشرون سنتيما (765 601,20) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 4: ثمانمائة وأربعون ألفاً وسبعمائة وخمسة دراهم (840 705,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 5: سبعمائة وتسعة وتسعون ألفاً وخمسمائة درهم (799 500,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 6: خمسمائة وثلاثة وخمسون ألفاً وخمسمائة درهم (553 500,00) مع احتساب جميع الرسوم

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات المواد 27، 29 و 31 من نظام الصفقات الخاص بمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل.

ويمكن للمتنافسين :

- إما إرسالها عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور؛
- إما إيداع أظرفتهم مقابل وصل، بمكتب مصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء؛
- إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة.

- إما أن يتم إرسالها إلكترونياً وفقاً لأحكام قرار وزارة الاقتصاد والمالية رقم 20-14 بتاريخ 8 ذي القعدة 1435 (4 سبتمبر 2014) المتعلق بإزالة الطابع المادي لإجراءات المشتريات العامة.

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 6 من نظام الإستشارة.

ROYAUME DU MAROC

MAITRE D'OUVRAGE

SOCIETE FONCIERE CMC S.A.

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

Dossier d'Appel d'offres
Ouvert sur offres de prix
N° 35 / 2022

Objet de l'Appel d'offres :

Acquisition des équipements du Secteur Transport et Logistique destinés à la Cité des Métiers et des Compétences BENIMELLAL de l'OFPPT répartie en lots suivants :

- Lot N° 01 : Véhicule Autocar
- Lot N° 02 : Véhicule Tracteur ADR avec citerne à carburant
- Lot N° 03 : Equipements de stockage, TMD et outillage divers
- Lot N° 04 : Equipement de contrôle technique
- Lot N° 05 : Simulateur de Conduite Poids Lourd
- Lot N° 06 : Simulateur de conduite des engins de manutention

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(R. C.)**



SOMMAIRE

- ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.
- ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE
- ARTICLE 3 : MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE
- ARTICLE 4 : DEFINITIONS
- ARTICLE 5 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS.
- ARTICLE 6 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS.
- ARTICLE 7 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ORGANISMES PUBLICS.
- ARTICLE 8 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.
- ARTICLE 9 : OFFRE VARIANTE.
- ARTICLE 10 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 11 : INFORMATION DES CONCURRENTS.
- ARTICLE 12 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 13 : REPARTITION EN LOT.
- ARTICLE 14 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.
- ARTICLE 15 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 16 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS.
- ARTICLE 17 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.
- ARTICLE 18 : LANGUE DE L'OFFRE.
- ARTICLE 19 : PRIX PREFERENTIELS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.
- ARTICLE 20 : MONNAIE DE L'OFFRE.
- ARTICLE 21 : DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 22 : EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE N°1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet : Acquisition des équipements du Secteur Transport et Logistique destinés à la Cité des Métiers et des Compétences BENIMELLAL de l'OFPPT répartie en lots suivants :

- Lot N° 01 : Véhicule Autocar
- Lot N° 02 : Véhicule Tracteur ADR avec citerne à carburant
- Lot N° 03 : Equipements de stockage, TMD et outillage divers
- Lot N° 04 : Equipement de contrôle technique
- Lot N° 05 : Simulateur de Conduite Poids Lourd
- Lot N° 06 : Simulateur de conduite des engins de manutention

Il est établi en vertu des dispositions de l'article n°18, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement des marchés de l'OFPPT. Toute disposition contraire au règlement des marchés de l'OFPPT est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article n°18 et des autres articles du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°2 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : la **Société Foncière CMC S.A.**

ARTICLE N°3 : MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Le maître d'ouvrage délégué est l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Outre le lancement et le jugement de la procédure des Appels d'offres, la mission de la maîtrise d'ouvrage déléguée est portée sur :

- Le suivi d'exécution du marché ;
- Les démarches, éventuelles, nécessaires à l'obtention de l'exonération des droits de douanes ;
- La coordination nécessaire pour la préparation des conditions de livraison, d'installation et de réception des équipements ;
- La signature des bons de dépôt et des livraisons conformément aux dispositions prévues par ce marché ;
- La réception provisoire du marché ;

- La réception définitive du marché ;
- La liquidation et le paiement des dossiers de facturation.

L'OFPPT représente la Société Foncière CMC S.A. à l'égard du titulaire de ce marché dans l'exercice des attributions qui lui sont confiés jusqu'à ce que la Société Foncière des CMC ait constaté l'achèvement de sa mission.

ARTICLE N°4 : DEFINITIONS.

Au sens du règlement des marchés de l'OFPPT on entend par :

- 1- **Attributaire** : concurrent dont l'offre a été retenue avant la notification de l'approbation du marché ;
- 2- **Autorité compétente** : l'ordonnateur ou la personne déléguée (sous-ordonnateur) par lui pour approuver le marché ;
- 3- **Concurrent** : toute personne physique ou morale qui propose une offre en vue de la conclusion d'un marché ;
- 4- **Groupement** : deux ou plusieurs concurrents qui souscrivent un engagement unique dans les conditions prévues à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'OFPPT ;
- 5- **Titulaire** : attributaire auquel l'approbation du marché a été notifiée.

ARTICLE N°5 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article n°24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

Peuvent valablement participer et être attributaire(s) de(s) marché(s) afférent(s) au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales, qui :

- a) Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- b) Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;
- c) Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;

- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article n°142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation de marchés.

ARTICLE N°6 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS.

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

A- Le dossier administratif comprend :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- a) Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, établie conformément au modèle joint en annexe.
- b) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant. En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être constitué conformément aux dispositions du § C de l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

N.B : 1- Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements agréés à cet effet par le ministre chargé des finances Marocain (pour les candidats étrangers, ces cautions personnelles et solidaires doivent être avalisées par une banque marocaine).

2- Les pièces a et b ne doivent exprimer aucune restriction ou réserve sous peine d'être rejetées par la commission d'appel d'offres.

Pour les groupements, il y a lieu de produire :

- + Une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- + Une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

- a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent et ce conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article n°25 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
- b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 5 ci-dessus. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- c) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet

effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;

* La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

Pour, les concurrents non installés au Maroc : l'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits ou par une déclaration sur l'honneur dûment certifiée par les autorités compétentes du pays d'origine attestant l'impossibilité de produire l'ensemble ou une partie des documents précités.

B - Le dossier technique comprend :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations de mêmes familles. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation, selon le modèle joint au présent règlement.

ARTICLE N°7 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS.

Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :

1. Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-A de l'article 6 ci-dessus, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;

2. S'il est retenu pour être attributaire du marché :

a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 5 ci-dessus. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière

envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 5 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

ARTICLE N°8 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

8.1 - **Les dossiers administratifs et techniques**, prévus à l'article 6 ci-dessus.

8.2 - **Une offre technique** :

L'offre technique du concurrent doit comprendre les éléments suivants :

Les « spécifications techniques des fournitures » renseignés conformément au canevas prévu à l'annexe : **Lot N°1, Lot N°2, Lot N°3, Lot N°4, Lot N°5 et Lot N°6** du cahier des prescriptions spéciales et ce, en faisant ressortir l'annexe caractéristiques des fournitures proposées par le concurrent, leurs marques et leurs références.

Cette annexe est signée par le concurrent et étayée par **les catalogues et/ou**

Documents relatifs aux « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures » afférents aux équipements et /ou fournitures proposées.

Ces catalogues et/ou documents relatifs aux « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures » doivent être cachetés sur toutes les pages et portant le numéro de l'appel d'offres et l'item correspondant.

Il est à noter que :

- Pour le cas d'un groupement, les documents relatifs à l'offre technique sont à signer par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.
- Pour les pièces de l'offre technique de la solution variante, les mêmes pièces sont exigées et ce, pour les fournitures proposées au titre de la solution variante.

8.3 - **Une offre financière** qui comprend :

a) l'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire conformément au modèle joint au présent règlement.

Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

b) le bordereau des prix - détail estimatif prix établis par le Maître d'Ouvrage Délégué et figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Le bordereau des prix - détail estimatif doivent tenir compte de :

- ✚ La saisie doit se faire par les moyens numériques (non manuscrits).
- ✚ Les prix unitaires doivent être libellés en chiffres.
- ✚ Les montants totaux doivent être libellés en chiffres.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

8.4 - **Le cahier des prescriptions spéciales** paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.

ARTICLE N°9 : OFFRE VARIANTE.

Des offres variantes pourront être proposées par les concurrents.

La présentation des offres variantes n'implique pas l'obligation pour le soumissionnaire de présenter une offre pour la solution de base initialement prévue.

Les modalités d'examen des offres de base seront effectuées conformément aux spécifications techniques des fournitures proposées annexé au cahier des prescriptions spéciales.

Les modalités d'examen des offres variantes seront effectuées de la même manière que l'offre technique de base.

Les offres variantes présentées par les concurrents font l'objet d'un pli distinct de l'offre de base éventuellement proposée. Dans ce cas, les pièces du dossier administratif visées à l'alinéa 1) du paragraphe I-A de l'article 5 et de l'article 6 ci-dessus, le dossier technique est valable aussi bien pour la solution de base que pour les offres variantes.

Dans le cas où le concurrent ne présente qu'une offre variante, le pli contenant celle-ci doit être présentée conformément à l'article 13 ci-dessus, accompagnée des dossiers prévus à l'article 7 ci-dessus, ainsi que le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet et doit porter en outre la mention " offre variante".

ARTICLE N°10 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des marchés de l'OFPPT, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement visé à l'article 7 précité ;
- d) Le modèle du bordereau des prix - détail estimatif ;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 5 précité ;
- f) Le présent règlement de la consultation.

ARTICLE N°11 : INFORMATION DES CONCURRENTS.

Tout concurrent peut demander au Maître d'Ouvrage Délégué, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au Maître d'Ouvrage Délégué au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le Maître d'Ouvrage Délégué doit répondre à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue dans le délai prévu ci-dessus.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le Maître d'Ouvrage Délégué à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans le portail des marchés publics et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les éclaircissements ou renseignements fournis par le Maître d'Ouvrage Délégué doivent être communiqués au demandeur et aux autres concurrents dans les sept (7) jours suivant la date de réception de la demande d'information ou d'éclaircissement du concurrent.

Toutefois, lorsque ladite demande intervient entre le dixième et le septième jour précédant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis la réponse doit intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE N°12 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article n°19 § 7 du règlement des marchés de l'OFPPT, exceptionnellement le Maître d'Ouvrage Délégué peut introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du paragraphe I-2 de l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT. Dans ce cas, la séance d'ouverture des plis ne peut être tenue que dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de l'avis rectificatif au portail des marchés publics, du site de l'Office le cas échéant et dans le journal paru le deuxième, sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue par l'avis de publicité initial.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'appel d'offres doivent être informés des modifications prévues ci-dessus ainsi que de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.

Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant compte tenu de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au Maître d'Ouvrage Délégué, par courrier porté avec accusé de réception, par fax confirmé ou par courrier électronique confirmé, le report de la date de la séance d'ouverture des plis.

La lettre du concurrent doit comporter tous les éléments permettant au Maître d'Ouvrage Délégué d'apprécier sa demande de report.

Si le Maître d'Ouvrage Délégué reconnaît le bienfondé de la demande du concurrent, il peut procéder au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du Maître d'Ouvrage Délégué.

Dans ce cas, le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ne peut être effectué qu'une seule fois quel que soit le concurrent qui le demande.

ARTICLE N°13 : REPARTITION EN LOTS.

- Le jugement des offres, prévu pour le présent appel d'offres, est un jugement **par lot**.
- Le soumissionnaire peut faire une offre pour un ou plusieurs lots de l'appel d'offres.
- Chaque lot fait l'objet d'un seul marché séparé et les quantités indiquées aux différents lots sont indivisibles.
- Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la quantité indiquée à chaque lot.
- Les offres partielles, techniques et financières, ne sont en aucun cas prises en considération. Pour l'attribution, le Maître d'Ouvrage Délégué procède à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot, et à l'attribution par lot.

ARTICLE N°14 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article n°29 du règlement des marchés de l'OFPPT :

A- Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli fermé portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, éventuellement, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que " le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ".

B- Ce pli contient trois enveloppes distinctes :

- a) La première enveloppe comprend le dossier administratif, le dossier technique, et le cahier des prescriptions spéciales dûment signé et paraphé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.
Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « **dossiers administratif et technique** ».
- b) La deuxième enveloppe comprend l'offre financière du soumissionnaire « Une enveloppe pour chaque lot ». Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « **offre financière** ».
- c) La troisième enveloppe contient l'offre technique. Elle doit être cachetée et porte de façon apparente la mention « **offre technique** ».

C- Les enveloppes visées aux paragraphes a, b, et c du B ci-dessus indiquent de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, le cas échéant, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

ARTICLE N°15 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau du Service des Marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) à Casablanca, dès la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des supports de publication prévus à l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT et jusqu'à la date limite de remise des offres. Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma et à partir du site de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

ARTICLE N°16 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement des marchés de l'OFPPT, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau de la Direction des Approvisionnements et Logistique (Service des Marchés), sis Intersection de la Route B.O. n° 50 et la Route Nationale 11. Sidi Maârouf – Casablanca - MAROC ;
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et l'heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

ARTICLE N°17 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article n°33 du règlement des marchés de l'OFPPT, les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le Maître d'Ouvrage Délégué saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax ou par tout autres moyens de communication donnant date certaine adressée au Maître d'Ouvrage Délégué, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

ARTICLE N°18 : LANGUE DE L'OFFRE.

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre échangée entre le candidat et l'OFPPT seront rédigés en Langue Française. Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente, des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

ARTICLE N°19 : PRIX PREFERENTIELS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels pour l'éducation.

ARTICLE N°20 : MONNAIE DE L'OFFRE.

Pour le concurrent national, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé en Dirhams.

Pour le concurrent non installé au Maroc, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé est l'Euro ou le dollar USA. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les montants des offres exprimées en monnaies étrangères doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du

Dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghrib.

ARTICLE N°21 : DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES.

Le soumissionnaire supporte toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre à l'OFPPT qui ne pourra, en aucun cas, en être tenu pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE N°22 : EVALUATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Les offres des concurrents admissibles sont examinées conformément aux dispositions des articles 36, 38, 39, 40 et 41 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

Les capacités techniques et financières des concurrents seront appréciées comme suit :

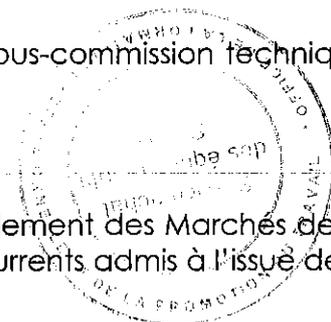
- Seuls seront retenus, les concurrents ayant présenté au moins une attestation de références, conformes aux prescriptions de l'article 6-alinéa B-2 du présent règlement de consultation, se rapportant à des prestations de la même famille de celles objet du présent appel d'offres, dont le montant est supérieur ou égal à 25 % de l'estimation des lots concernés, réalisées au cours des années (2015 et postérieur).

Aussi, il est précisé qu'en cas d'attestation délivrée à un groupement, celle-ci sera appréciée pour la cote part réalisé par le (s) concurrent(s) ou à défaut de renseignement, pour part égale du montant globale de l'attestation.

Les offres techniques seront évaluées comme suit :

- La conformité technique des offres (de base et / ou des variantes) sera appréciée, sur la base des documents présentés dans l'offre technique du soumissionnaire et par rapport aux spécifications techniques des fournitures demandées au niveau du CPS.
- En cas de discordance des spécifications techniques entre les pièces de l'offre technique d'un ou plusieurs concurrents, la commission d'appel d'offres peut demander par écrit à l'un ou à plusieurs concurrents des précisions, éclaircissements et/ou des compléments d'informations, des données sur leurs offres techniques. Ces éléments qui doivent concerner les documents contenus dans lesdites offres.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications techniques demandées sera déclaré non conforme.
- La commission peut, avant de se prononcer, charger une sous-commission technique pour analyser les offres techniques proposées.

Conformément aux dispositions des articles 39, 40 et 41 du Règlement des Marchés de l'OFPPT précité, l'examen des offres financières concerne les seuls concurrents admis à l'issue de



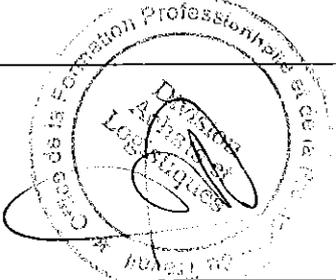
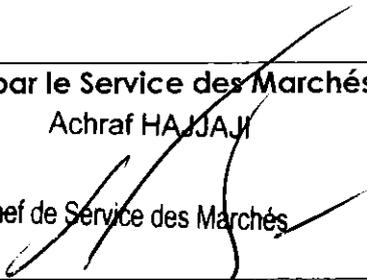
l'examen de leurs dossiers administratifs et techniques et leur offre technique y compris catalogues, catalogues, et/ou documents relatives aux « spécifications techniques des fournitures » présentés.

Le marché sera attribué au concurrent, retenu à l'issu de l'examen des dossiers administratifs et techniques, de l'offre technique et de l'offre financière la moins disant par lot.

NB : En application des dispositions de l'article 27 du règlement des marchés l'OFPPT précité, les corrections des erreurs arithmétiques s'effectueront de la manière suivante :

- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent ;

- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

Établi par :  	Vérfié par le Service des Marchés : Achraf HAJJAJ Chef de Service des Marchés 
Le Maître d'Ouvrage Délégué	
Le Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique  Abdelfif AOURAGH	

MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°.....du.....

Objet du marché : Acquisition des équipements du Secteur Transport et Logistique destinés à la Cité des Métiers et des Compétences BENIMELLAL de l'OFPPT répartie en lots suivants :

Lot N° :

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné : (Prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu affilié à la CNSS sous le (2) inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n° (2) n° de patente..... (2) :

b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société) Au capital de : Adresse du siège social de la société..... Adresse du domicile élu..... Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2) et (3) Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°..... (2) et (3) N° de patente.....(2) et (3) N° d'identification fiscale..... N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(2) et (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- **Montant total HT/HDD/HTVA :**(en lettres et en chiffres)
- **Droit Douanes :**(en lettres et en chiffres)
- **Prix Total HTVA :**(en lettres et en chiffres)
- **Taux de la TVA.....**(en pourcentage)
- **Montant de la T.V.A. :**(en lettres et en chiffres)
- **Montant TTC :**(en lettres et en chiffres)

La Société Foncière CMC S.A. se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte (À la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à..... (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à.....le.....

(Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) pour les concurrents non installés au Maroc préciser la référence des documents équivalents ;

(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Mode de passation : Appel d'offres ouvert, sur offres des prix

Objet du marché : : **Acquisition des équipements du Secteur Transport et Logistique destinés à la Cité des Métiers et des Compétences BENIMELLAL de l'OFPPT répartie en lots suivants :**

Lot N° :

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n° : (1)
Inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n°
..... (1) n° de patente..... (1)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de
.....

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique
de la société) au capital de:.....
Adresse du siège social de la société..... adresse du domicile
élu.....

Affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)
Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°.....(1)
N° de patente.....(1)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de
.....

N° d'identification fiscale.....
N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(1)

- Déclare sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 juin 2014) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la formation et de la promotion du travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;

- 3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que Maître d'Ouvrage Délégué a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc ; (3)
- 5- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 6- m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
- 7- atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOUMADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).
- 8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- 9- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 10- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

- (1)** Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- (2)** à supprimer le cas échéant.
- (3)** Lorsque le CPS le prévoit.
- (4)** à prévoir en cas d'application de l'article 139 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- (*)** En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

MODELE ATTESTATION DE REFERENCE

Logo Entreprise

Date

ATTESTATION DE REFERENCE

Je soussigné, [Nom et prénom], [qualité du signataire], atteste par la présente que la société [Nom de la société], a exécuté les prestations [Détailler les prestations], objet du marché n°....., d'un montant de :, sur un délai d'exécution de :

A la date du :.....

Les prestations mentionnées, ci-dessus, se sont déroulés dans de bonnes conditions et à notre entière satisfaction.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Signature et cachet

Nom et prénom du signataire

Qualité du signataire.

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
(C. P. S.)**

SOMMAIRE

ARTICLE 1	:	OBJET DU MARCHE.
ARTICLE 2	:	MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET REGLEMENT DE PASSATION APPLICABLE
ARTICLE 3	:	DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE.
ARTICLE 4	:	AUTRES TEXTES APPLICABLES.
ARTICLE 5	:	CARACTERE DES PRIX.
ARTICLE 6	:	NATURE DES PRIX.
ARTICLE 7	:	DROITS DE TIMBRES.
ARTICLE 8	:	FORMALITES DE DOUANES ET DU COMMERCE EXTERIEUR
ARTICLE 9	:	FORMALITES D'EXONERATION DE LA TVA
ARTICLE 10	:	DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD.
ARTICLE 11	:	CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF.
ARTICLE 12	:	LIVRAISON DES EQUIPEMENTS AU SITE BENEFICIAIRE
ARTICLE 13	:	MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE
ARTICLE 14	:	MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS
ARTICLE 15	:	FORMATION
ARTICLE 16	:	RECEPTIONS PROVISoire ET DEFINITIVE.
ARTICLE 17	:	MODE DE REGLEMENT.
ARTICLE 18	:	MODALITES DE PAIEMENT.
ARTICLE 19	:	UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.
ARTICLE 20	:	BREVETS.
ARTICLE 21	:	SOUS-TRAITANCE.
ARTICLE 22	:	DOMICILE DU TITULAIRE
ARTICLE 23	:	VALIDITE DU MARCHE.
ARTICLE 24	:	DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE.
ARTICLE 25	:	GARANTIE.
ARTICLE 26	:	RETENUE DE GARANTIE.
ARTICLE 27	:	DELAI DE GARANTIE.
ARTICLE 28	:	RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE
ARTICLE 29	:	ASSURANCE ET RESPONSABILITES.
ARTICLE 30	:	REGLEMENT DES CONTESTATIONS.
ARTICLE 31	:	NANTISSEMENT.
ARTICLE 32	:	RESILIATION DU MARCHE.
ARTICLE 33	:	MESURES COERCITIVES

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Marché n° / 2022.

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Entre les soussignés :

LA SOCIETE FONCIERE CMC S.A. ou son délégué, représentée par son Directeur Général
Mme Loubna TRICHA,

D'une part

Et,

La Société :

- Titulaire du compte bancaire (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

- Adresse du siège social de la société :

- Adresse du domicile élu :

- Affiliée à la CNSS sous le n° :

- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :

- Patente n° :

- N° d'identification fiscale :

- n° de l'Identifiant de l'Entreprise :

- Représentée par :

Monsieur

Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

D'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIV

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : Acquisition des équipements du Secteur Transport et Logistique destinés à la Cité des Métiers et des Compétences BENIMELLAL de l'OFPPT répartie en lots suivants :

- Lot N° 01 : Véhicule Autocar
- Lot N° 02 : Véhicule Tracteur ADR avec citerne à carburant
- Lot N° 03 : Equipements de stockage, TMD et outillage divers
- Lot N° 04 : Equipement de contrôle technique
- Lot N° 05 : Simulateur de Conduite Poids Lourd
- Lot N° 06 : Simulateur de conduite des engins de manutention

ARTICLE 2 : MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET REGLEMENT DE PASSATION APPLICABLE

SOCIETE FONCIERE CMC S.A. a confié à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de Formation professionnel (OFPPT) la mission globale de maîtrise d'ouvrage déléguée du programme des Cités des Métiers et des Compétences.

A cet effet, le Maître d'Ouvrage Délégué (OFPPT) agira pour l'accomplissement de la mission qui lui est confiée au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage (SOCIETE FONCIERE CMC S.A.).

A ce titre, le présent marché est passé en application à l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 chaâbane 1435 (16 juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales,
- 3- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- 4- L'offre technique du titulaire,
- 5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit dans règlement relatif aux marchés publics de l'office de l'OFPPT, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 4 : AUTRES TEXTES APPLICABLES

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :

- Le règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).
- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016) approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).
- Le dahir n°1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- Le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété.
- L'arrêté 2-3663 du 13 /07/2005 portant Organisation financière et comptable de l'OFPPT.
- La décision du Ministre des Finances et de la Privatisation - DEPP n° 2-0610 du 26 Février 2008 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPT pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant est supérieur à 1 000 000,00 DHS.
- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

ARTICLE N°5 : CARACTERE DES PRIX

Les prix des prestations objet du présent marché sont fermes et non révisables. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le Maître d'Ouvrage répercute cette modification sur le prix de règlement.

ARTICLE N°6 : NATURE DES PRIX

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix - détail estimatif, aux quantités pour les prestations réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au

prestataire de services une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures.

ARTICLE N°7 : DROITS DE TIMBRES

Le titulaire acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°8 : FORMALITES DE DOUANES ET DU COMMERCE EXTERIEUR

Dans le cadre de l'exécution des marchés afférents aux projets des Cités des Métiers et des Compétences (CMC), le titulaire **pourra ou non** opter pour le bénéfice de la franchise tel que précisé ci-après :

a. Le titulaire ayant opté pour bénéficier de la franchise douanière :

Les équipements du présent marché pourront bénéficier de la franchise des droits de douanes et des taxes à l'importation, sur demande du titulaire, et ce conformément à la convention de l'UNESCO à laquelle le Maroc a adhéré par Dahir n°1.60201 et n°160.202 du 14 Joumada I 1383 (3 Octobre 1963).

Toutes les formalités d'établissement des demandes d'importation et d'obtention des autorisations d'importation délivrées par l'autorité gouvernementale chargée du commerce et de l'industrie (direction du commerce extérieur et Office des changes) ainsi que toutes les formalités douanières seront réalisées par le titulaire et les frais y afférents seront à sa charge.

A cet effet, le titulaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir les autorisations d'importation dûment visées par les autorités compétentes.

Le titulaire est réputé être au courant des démarches à suivre et de la liste des produits susceptibles d'être non autorisés à l'importation au MAROC. Aucune réclamation ne sera admise à cet effet par l'O.F.P.P.T.

En tant que Maître d'Ouvrage Délégué (MOD), l'O.F.P.P.T. s'engage à fournir au titulaire en temps voulu les documents de son ressort et qui sont nécessaires à l'accomplissement des formalités ci-dessus.

b. Le titulaire n'ayant pas opté pour bénéficier de la franchise douanière :

En vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Générale des impôts, les droits de la TVA sont exonérés au titre du présent marché.

A cet effet, le titulaire devra fournir à l'OFPPT une facture pro-forma globale égale à la valeur du marché pour permettre à l'OFPPT d'obtenir l'attestation d'exonération de la TVA.

Sur la base de l'attestation d'exonération de la TVA délivrée par l'Administration fiscale Marocaine, le titulaire devra fournir les factures en Hors TVA portant la mention « exonération de la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Général des Impôts ».

ARTICLE N°9 : FORMALITES DE FRANCHISE DOUANIERE ET D'EXONERATION DE LA TVA.

a. Le titulaire ayant opté pour bénéficier de la franchise douanière :

Le matériel bénéficiant de la franchise douanière UNESCO bénéficiera d'une exonération de la TVA et ce en application de l'article 8 paragraphe 28 de la loi n°30-85 tel qu'elle a été modifiée et complétée.

L'OFPPT demandera l'exonération de la TVA à la Direction des impôts après avoir reçu du titulaire du marché les pièces suivantes :

-La demande d'attestation d'achat en exonération de la TVA en annexe dûment remplie par le titulaire ;

- La facture pro forma en quatre exemplaires ;

- L'original de la décision soldée de la franchise douanière dûment visée par l'inspecteur douanier ;

-La copie de la déclaration unique de marchandise (DUM) ;

b. Le titulaire n'ayant pas opté pour bénéficier de la franchise douanière :

En vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Générale des impôts, les droits de la TVA sont exonérés au titre du présent marché.

A cet effet, le titulaire devra fournir à l'OFPPT une facture pro-forma globale égale à la valeur du marché pour permettre à l'OFPPT d'obtenir l'attestation d'exonération de la TVA.

Sur la base de l'attestation d'exonération de la TVA délivrée par l'Administration fiscale Marocaine, le titulaire devra fournir les factures en Hors TVA portant la mention « exonération de la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Général des Impôts ».

ARTICLE N°10 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD

Délai d'exécution :

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est de :

- ✓ 180 jours (Cent quatre-vingt jours) pour les lots : 1 et 2.
- ✓ 90 jours (Quatre-vingt-dix jours) pour les lots 3, 4, 5 et 6.

Ce délai est incompressible, et comprend aussi bien les délais nécessaires à la procédure de franchise, de transbordement et de passage en Douane.

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service dont le modèle est en annexe prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché. Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire.

Le délai contractuel reprend 7 jours à partir du lendemain du dépôt des équipements en question dans les locaux de l'OFPPT ;

Ce délai est celui que se réserve l'OFPPT pour la mise en œuvre des modalités de vérification de conformité technique objet de l'article 12 du présent CPS.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

L'O.F.P.T. s'engage à fournir au titulaire en temps voulu les documents de son ressort et qui sont nécessaires à l'accomplissement des formalités ci-dessus.

Pénalités de retard :

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations objet du marché dans le délai contractuel, il lui sera appliqué, sans mise en demeure préalable, une pénalité d'un pour mille (1/1000) du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse et ce, par jour calendaire.

Le montant global des pénalités au titre des retards est plafonné à huit pour cent (8%) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Quand le montant des pénalités atteint ce plafond, l'autorité compétente se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCAGT.

ARTICLE N°11 : CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF

Le cautionnement provisoire qui reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché dans les cas prévus par l'article 18 § 1 du CCAGT est :

- Lot N°1 : Trente-cinq mille Dirhams (35.000,00 DH)
- Lot N°2 : Trente mille Dirhams (30.000,00 DH)
- Lot N°3 : Treize mille Dirhams (13.000,00 DH)
- Lot N°4 : Quinze mille Dirhams (15.000,00 DH)
- Lot N°5 : Douze mille Dirhams (12.000,00 DH)
- Lot N°6 : Huit mille cinq cents Dirhams (8.500,00 DH)

Le cautionnement provisoire reste acquis au Maître d'Ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCAGT.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché arrondi au dirham supérieur.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

N.B : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agrès à cet effet conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°12 : LIVRAISON DES EQUIPEMENTS EN FAVEUR DU SITE BENEFICIAIRE

Les équipements seront livrés aux sites bénéficiaires indiqués dans les tableaux de répartition en annexe. Toutefois, et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Si le Site Bénéficiaire est indisponible pour une livraison directe du matériel, l'OFPPT se réserve le droit de demander au Titulaire d'effectuer le Dépôt dans un Entrepôt dédié sur le périmètre urbain de Casablanca.

Toutefois, l'acheminement des équipements vers le Site Bénéficiaire est à la charge du Titulaire.

Avant de commencer les livraisons, le titulaire doit transmettre à l'OFPPT :

- o Un planning prévisionnel de livraison au moins quinze jours avant le début des livraisons dans les sites bénéficiaires

Toutefois et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition dudit planning peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le responsable du centre bénéficiaire ou de l'entrepôt signe les bons de dépôt des articles livrés en précisant les dates de livraison.

Le titulaire doit communiquer à l'OFPPT le bon de dépôt contre accusé de réception, pour permettre aux services de l'OFPPT de planifier les opérations de vérification de conformité technique.

ARTICLE N°13 : MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE

Sur la base du programme des livraisons, l'OFPPT organise les opérations de vérification de conformité technique du matériel livré dans le site bénéficiaire suivant un planning communiqué au titulaire.

En cas d'indisponibilité du Site bénéficiaire, les opérations de vérification de conformité technique seront effectuées dans l'Entrepôt dédié avant l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Il est bien entendu qu'en cas de livraison à l'entrepôt dédié, la vérification portera sur la conformité technique et les essais de mise en marche, tandis que l'installation et la mise en marche se feront sur le site bénéficiaire.

Une lettre d'engagement doit être signée par le titulaire afin d'effectuer les opérations d'installation nécessaire après l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Le retard enregistré dans l'opération de vérification de conformité technique et de réception, après livraison du matériel, sera à la charge de l'OFPPT et le délai d'exécution du marché sera prorogé en conséquence.

Le titulaire interviendra pour l'installation des différents équipements dans un délai de 7 jours qui commencera à courir à partir du lendemain de la saisie du titulaire par l'OFPPT l'informant du dépôt des équipements en question dans les locaux de ce dernier ;

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le titulaire prend en charge les accessoires, les composants, la matière d'œuvre et toutes sujétions nécessaire à l'installation, la mise en service et aux différents essais de ces équipements.

Les équipements jugés non-conformes sont récupérés séance tenante par le titulaire, ceux présentant des observations doivent faire l'objet de levée de réserves dans un délai maximum de **15 jours** qui commencera à courir à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des équipements concernés. Passé ce délai l'OFPPT n'est plus responsable des équipements en question.

Le titulaire mettra à la disposition du(es) représentant(s) de l'OFPPT la documentation technique, en langue française, nécessaire à la vérification de la conformité technique des équipement(s).

L'OFPPT procédera à la vérification de la conformité technique de l'équipement avec les spécifications du marché) (marque, référence, origine, dimensions, capacités, puissance, alimentation électrique, ...) dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié, à la date prévue, en présence d'un représentant qualifié du titulaire devant être habilité à répondre aux remarques de la commission désignée par l'OFPPT.

La vérification de la conformité technique des articles livrés est sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal qui doit être signé par le(s) représentant(s) de l'OFPPT et du titulaire ayant participé à l'opération de vérification.

Toute divergence par rapport au marché doit être consignée dans le procès-verbal de vérification de conformité technique.

Une copie du procès-verbal de vérification de conformité technique est remise au représentant du titulaire séance tenante.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

Le titulaire remettra aux représentants du site bénéficiaire 5 exemplaires originales des bons de livraison, afin de renseigner les numéros d'enregistrement dans les livres journal et inventaire dans le site bénéficiaire et /ou l'entrepôt dédié.

ARTICLE N°14 : MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS

L'OFPPT procédera à la réception dans le site bénéficiaire ou l'Entrepôt dédié :

- Du matériel sur la base du procès-verbal de vérification de conformité technique ;
- Des quantités livrées par rapport à celles du marché ;
- De la mise en marche du matériel si nécessaire.

La réception n'est prononcée qu'une fois l'équipement, vérifié conforme, satisfait aux essais exigés.

Les articles réceptionnés sont enregistrés dans le livre journal et éventuellement dans le livre d'inventaire. Les numéros du livre journal et d'inventaire sont portés sur le PV de réception.

ARTICLE N° 15 : FORMATION

Il est prévu des formations sur l'utilisation et mise en marche pour tous les lots.

Une feuille de présence journalière de formations doit :

Préciser la date de la formation, la durée de la formation et les thèmes dispensés

Être émargé par les bénéficiaires de la formation, le responsable de la formation ou le Directeur, lieux de déroulement de la formation et l'intervenant.

ARTICLE N°16 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

1- Réception provisoire

La réception provisoire du marché n'est prononcée que lorsque tous les équipements sont livrés, vérifiés conformes et une fois tous les essais ont été déclarés satisfaisants par le(s) représentant(s) de l'OFPPT.

La réception provisoire du marché correspondra à la dernière date de réception.

2- Réception définitive :

Le titulaire demandera à l'OFPPT d'organiser la réception définitive vingt jours au plus tard avant l'expiration du délai de garantie.

Un planning de réception définitive sera communiqué par l'OFPPT au titulaire en lui précisant les lieux et les dates de réceptions définitives.

Le titulaire prendra les dispositions nécessaires pour se faire représenter à ces opérations qui seront sanctionnées par un procès-verbal de réception définitive locale.

Si au moment de la réception définitive, il est reconnu que certaines réserves concernant la réparation ou le remplacement de l'équipement défectueux ayant fait l'objet d'une notification, le titulaire disposera d'un délai d'un (1) mois maximum pour réparer ou remplacer l'équipement déclaré défectueux.

Le délai de garantie des équipements concernés qui leur est directement lié est prolongé jusqu'à ce que ces réserves soient levées par le titulaire. A défaut, l'OFPPT peut effectuer les réparations ou remplacements aux frais du titulaire de marché ou prendre d'autres mesures correctives.

ARTICLE N°17 : MODE DE REGLEMENT

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque item par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix-détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

ARTICLE N°18 : MODALITES DE PAIEMENT

Tous les prix du présent marché seront établis en tenant compte de toutes les taxes et charges diverses, y compris la taxe sur la valeur ajoutée "T.V.A". Toutefois et dans le cadre de l'article l'article 92 (I-6°) du Code Générale des impôts, les droits de la TVA sont exonérés au titre du présent marché.

A cet effet, le titulaire devra fournir à l'OFPPT une facture pro-forma globale égale à la valeur du marché pour permettre à l'OFPPT d'obtenir l'attestation d'exonération de la TVA.

Sur la base de l'attestation d'exonération de la TVA délivrée par l'Administration fiscale Marocaine, le titulaire devra fournir les factures en Hors TVA portant la mention « exonération de la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Général des Impôts. ».

Société Foncière CMC S.A. procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes.

1) Modalités de paiement pour livraison directe sur le Site bénéficiaire :

Le titulaire adressera à la Société Foncière CMC S.A. les documents constituant le dossier de paiement suivants :

✓

He

- Les Factures en cinq exemplaires originales portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par les représentants du site bénéficiaire
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique.
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Le PV de la formation si le marché le prévoit.

Les sommes dues au titulaire seront réglées sur son compte dont le numéro est précisé dans l'acte d'engagement.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

2) Modalités de paiement pour livraison sur l'Entrepôt dédié :

a) Livraison sur l'Entrepôt dédié :

- En cas de livraison dans l'entrepôt dédié, La Société Foncière CMC S.A. procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes sur la base des PVs de vérification de conformité technique et essai de marche à hauteur de 65% du montant global de la facture.

Le titulaire adressera à la Société Foncière CMC S.A. les documents constituant le dossier de paiement suivants :

- Les Factures en cinq exemplaires originaux portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par le Magasinier de l'entrepôt dédié.
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique et essai de marche
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Une lettre d'engagement signée par le titulaire afin d'effectuer les opérations d'installation et de formation nécessaires après l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire

Les sommes dues au titulaire seront réglées sur son compte dont le numéro est précisé dans l'acte d'engagement.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

b) Livraison et acheminement vers le Site Bénéficiaire :

L

H2

Le reliquat de 35% sera réglé après l'acheminement et l'installation du matériel dans le Site bénéficiaire.

Le titulaire adressera à la Société Foncière CMC S.A. les documents constituant le dossier de paiement suivants :

- Les Factures en cinq exemplaires originales portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par les représentants du site bénéficiaire
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique.
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Le PV de la formation si le marché le prévoit.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement. Les paiements se feront sur la base du montant Hors Taxes, conformément aux dispositions prévues par la Code Générale des Impôts.

Dans le cas où ladite exonération n'est plus applicable, le Maître d'ouvrage paiera la TVA conformément aux règles de droit commun.

Aussi, les prestations de service réalisées pour le compte du maître d'ouvrage par une entreprise non résidente sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 10% de ces prestations. Cet impôt est prélevé du montant desdites prestations sous forme de retenue à la source. Une copie de l'attestation du versement de cet impôt sera remise au prestataire, à sa demande. Pour les entreprises originaires de pays ayant signé avec le Maroc une convention destinée à éviter les doubles impositions, la retenue à la source est déductible des impôts dus dans leur pays d'origine.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE N°19 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans, dessins, tracés, échantillons ou information fournis par l'OFPPT ou en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérés dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1er paragraphe demeurera la propriété de la Société Foncière CMC S.A. et tous ses exemplaires seront renvoyés à l'OFPPT sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.

ARTICLE N°20 : BREVETS

Le titulaire garantira la Société Foncière CMC S.A., contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi des équipements ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE N°21 : SOUS-TRAITANCE

Toute sous-traitance éventuelle au titre de ce marché se fera dans les conditions de l'article n°141 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°22 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au Maître d'Ouvrage Délégué dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le Maître d'Ouvrage Délégué, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE N°23 : VALIDITE DU MARCHÉ

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de la Société Foncière CMC S.A. ou par son délégataire dûment désigné et son visa par le Contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.

ARTICLE N°24 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-quinze (75) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 136 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°25 : GARANTIE

Le titulaire garantit que tout l'équipement livré en exécution du marché est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclue toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériau sauf si le marché en a disposé autrement.

Le titulaire garantit en outre que tout l'équipement livré en exécution du marché n'aura aucune défectuosité due à sa conception, aux matériaux utilisés ou à sa mise en œuvre (sauf dans le cas où la conception et/ou le matériau requis par les spécifications du marché), qui peut se révéler pendant l'utilisation normale de l'équipement livré, dans les conditions prévalant dans les établissements de la Société Foncière CMC S.A..

Pendant la période de garantie, les techniciens du fournisseur interviendront dans un délai de 15 jour à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des pannes des équipements concernés.

Les frais de récupération ou de remplacement des équipements défectueux sont à la charge exclusive de ce dernier.

ARTICLE N°26 : RETENUE DE GARANTIE

Conformément à l'Article 64 du C.C.A.G-T, une retenue d'un dixième (1/10) sera effectuée sur le montant des acomptes.

La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7 %) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Toutefois, cette retenue de garantie pourra être remplacée, à la demande du titulaire, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

N.B : Pour le titulaire étranger, le cautionnement de la retenue de garantie doit être avalisé par une banque marocaine.

ARTICLE N°27 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à :

Une année (01) : item 2 du lot 1 et lot 3

Deux ans (02) : item 1 du lot 1, lot 2, lot 4, lot 5, et lot 6

pour les prestations objet du marché. Il court à partir de la date de la dernière réception provisoire de ces équipements sur le Site bénéficiaire.

Le délai de garantie suscit e concerne tous les items mentionn es dans le bordereau des prix – d etail estimatif, et est exig e du titulaire apr es la date du proc es-verbal de r eception provisoire.

ARTICLE N°28 : RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE.

En application des dispositions de l'article 19 du CCACT, le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace est libérée après que le titulaire aura réalisé le cautionnement définitif.

Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCACT, et le paiement de la retenue de garantie est effectué ou bien les cautions qui les remplacent à la suite d'une mainlevée donnée par l'OFPPT au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des équipements objet du marché.

ARTICLE N°29 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES

En application des dispositions de l'article 25 du CCACT, le titulaire doit souscrire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché.

ARTICLE N° 30 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 81, 82 et 84 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCACT). Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige, celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine compétente statuant en matière administrative, conformément à l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCACT).

ARTICLE N° 31 : NANTISSEMENT

Le nantissement du présent marché se fera selon les mêmes modalités prévues par la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics. Ainsi, pour le nantissement du marché, le Maître d'ouvrage délégué remet au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destinée à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics, étant précisé que :

+ La liquidation des sommes dues par la Foncière CMC en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de l'O.F.P.P. T ou son délégué.

+ Le Directeur Général de l'OFPPT ou son délégué est chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'à bénéficiaire des nantissemments ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé.

+ les paiements prévus au présent marché seront effectués par le PDG de la Foncière ou son délégué le cas échéant.

Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE N°32 : RESILIATION DU MARCHÉ.

Le marché peut être résilié par la Société Foncière CMC S.A. en concertation avec l'OFPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016) - CCAGT et règlement des marchés de l'OFPPT approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014).

ARTICLE N°33: MESURES COERCITIVES.

Il sera fait application des mesures coercitives prévues la CCAG-T, notamment celle prévues par son chapitre VIII.

CHAPITRE II : CLAUSES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

Lot N° 1 : Véhicule Autocar

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	<p>Véhicule AUTOCAR</p> <p>Le véhicule sera homologué comme véhicule d'auto-école de 5 places minimum.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 44 passagers au minimum. - Puissance minimale du moteur : 300 CV. - Norme d'émissions : Euro 5 minimum. - Muni de réservoir AdBlue - Boite de vitesses à 12 rapports avant minimum. - Ralentisseur de vitesses, - Moteur en arrière <p>Siège :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Siège du conducteur réglable avec ceinture de sécurité. - Siège du formateur réglable, centralisé et avec ceinture de sécurité. - Sièges des passagers : 44 au minimum avec ceintures de sécurité. <p>Equipements de l'autocar :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le conducteur stagiaire et le formateur : double rétroviseurs fixés à droite et à gauche. - Double commande (sans 2ème volant) avec une prépondérance pour le conducteur formateur : pédales d'accélérateur, d'embrayage et de frein. - Chronotachygraphe double équipage. <p>Equipements divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipements obligatoires pour les véhicules de transport en commun de personnes. - 2 Extincteurs polyvalents conforme à la législation et la réglementation en vigueur, d'une capacité globale minimale de 6 kilogrammes, placés l'un à proximité du conducteur et l'autre à l'arrière du véhicule, à un endroit facilement accessible. - Marteau bris de glace. - Boite à pharmacie avec le nécessaire pour les premiers secours. - Rideaux sur baies et lunette arrière. - Dispositif d'attelage pour remorque à bagages. <p>Carrosserie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Panneaux latéraux en tôle galvanisée. - Face avant et face arrière en polyester renforcé. - Soute à bagages. <p>Outillage de bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot de bord standard : cric, outillage, cales, lampe de signalisation. - Triangle de pré-signalisation. - Gilet de sécurité. - Roue de secours. <p>Couleur du véhicule, logo et inscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur blanche. - La mise en place d'un film d'habillage Longue durée selon le model validé et communiqué par l'OFPPT comportant Logo de l'OFPPT et Mention « Véhicule Auto-Ecole » <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'entretien et de réparation. - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS à pied. - Manuel des pièces de rechange.

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	Garantie : - 24 mois minimum
2	<p>Remorques à bagages pour autocar</p> <p>L'ensemble de l'autocar et la remorque sera homologué comme véhicule d'auto-école de 5 places minimum.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carrosserie type fourgon - PTAC : 3 tonnes minimum - Longueur : 3 mètres minimum - Longueur hors tout : 2.55 mètres maximum - Porte arrière robuste à deux battants - Deux essieux minimum - Suspension pneumatique, ou hydraulique, ou à lames - Timon réglable en hauteur adaptable à l'autocar - Habillage en contreplaqué à l'intérieur - Dispositif d'attelage, de freinage et d'alimentation conforme au code de la route - Dispositif d'éclairage et de signalisation conformes au code de la route - Roue de secours - Manuel d'entretien - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS à pied. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie : - 1 an minimum</p>

Tableau de répartition

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	CMC BENIMELLAL
1	Véhicule AUTOCAR	1
2	Remorques à bagages pour autocar	1

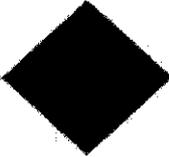
Lot N° 02 : Véhicule Tracteur Routier ADR avec citerne

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	<p>TRACTEUR ROUTIER ADR</p> <p>Le véhicule sera homologué comme véhicule d'auto-école de 5 places minimum.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poids total roulant : 38 tonnes minimum. - Puissance minimale du moteur : 300 CV. - Norme d'émissions : Euro 5 minimum. - Muni de réservoir AdBlue - Ralentisseur de vitesse - Boite de vitesses à 12 rapports avant minimum <p>Le tracteur routier doit avoir des spécifications techniques conformes à l'ADR 2021 par rapport aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipement électrique - Equipement de freinage - Equipement de prévention des risques d'incendie - Dispositif de limitation de vitesse - Dispositif d'attelage des véhicules à moteur et remorques - Préventions des autres risques dus aux carburants <p>Cabine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 5 personnes. - Pour le conducteur stagiaire et le formateur : 2 sièges avant, réglables et équipés de ceinture de sécurité. - Pour les trois autres stagiaires : Une banquette arrière pouvant contenir 3 personnes avec ceinture de sécurité en prenant en considération l'équipement de la cabine d'une barre de protection pour protéger les stagiaires assis en arrière ou 3 sièges arrières équipés de ceinture de sécurité. - Pour permettre aux stagiaires l'accès aux places arrières : cabine munie d'une 3ème porte, côté droit. - Garantie anticorrosion. <p>Equipement de la cabine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le conducteur stagiaire et le conducteur formateur : - 2 Rétroviseurs fixés à droite et 2 à gauche. - Rétroviseur avant coté pare-brise (Antévisueur) - Chronotachygraphe double équipage. - Double commande (sans 2ème volant) avec une prépondérance pour le conducteur formateur : pédales d'accélérateur et de frein. - Boîte à pharmacie avec le nécessaire pour les premiers secours. <p>Outils de bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot de bord standard : cric, outillage, cales, lampe de signalisation. - Triangle de pré-signalisation. - Gilet de sécurité. - Roue de secours. <p>Extincteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 extincteurs polyvalents conforme à la législation et la réglementation en vigueur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 extincteur d'une capacité minimum de 2 kg dans la cabine ▪ 2 extincteurs d'une capacité minimum de 6 kg, à l'extérieur du véhicule, placé à un endroit facilement accessible. <p>Couleur du véhicule, logo et inscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur blanche. - La mise en place d'un film d'habillage Longue durée selon le model validé et communiqué par l'OFPPT comportant Logo de l'OFPPT et Mention « Véhicule Auto-Ecole » <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS à pied

G
H2

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 mois minimum
2	<p>CITERNE CARBURANT</p> <p>Caractéristiques Générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Citerne Tridem en Aluminium de 33 M3 - 6 Compartiments avec une commande pneumatique - Normes ADR classe 3 - Corps de citerne de forme ovale - Chargement par sources - Pression de service : atmosphérique - Pression d'épreuve : 0.5kg/cm2 <p>Matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corps citerne en aluminium d'épaisseur minimale 4mm - 2 fonds d'extrémité en aluminium d'épaisseur minimum 4 mm - 5 cloisons minimum intérieures étanches en aluminium d'épaisseur minimum 4 mm - Châssis en acier composé de deux longerons centraux entretoisés par des traverses rigide d'épaisseur minimum 6mm <p>Kits complets des équipements compartiments et circuit de chargement en source conforme aux normes ADR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 Trous d'homme diamètre nominal minimum 500mm boulonné avec soupape de sécurité pression - 6 vannes de vidanges (type sphérique 3" pneumatique) - 6 Clapets de fonds 3" - 6 Boutons pneumatique pour ouvrir le clapet de fond pour compartiment - 1 Bouton pneumatique pour fermer toutes les clapets de fond (bouton d'urgence) - Dispositif anti débordement (compatible à celui du poste de chargement) - 1 Coffret en aluminium <p>1 Récupération des gaz près de la nappe de vanne (Air valve, pipe, coupling, etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 Accouplements de déchargement diamètre 3" avec accouplement - Couvercle cache-poussière avec deux menottes - Indicateur de produit <p>Equipements routiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suspension pneumatique - 3 Essieux simple 9 tonnes - Freinage ABS avec capteurs de chaque roue - Frein de parc à commande pneumatique (frein à disque) - Relevage d'essieux avec baisse automatique - 6 pneumatiques, montés sur jantes acier + pneu de secours - Equipement électrique réglementaire suivant ADR - Pivot d'attelage bien renforcé - 2 Béquilles à commande mécanique centrale à deux vitesses en acier avec une position bien renforcée pour supporter la charge en cas de dételage - Châssis bien fixé avec l'ensemble à balanciers et bras de traction - 1 Set Anti-cycliste en aluminium - Bande rétro-réfléchissantes latérales et à l'arrière du véhicule - 1 Pare-choque homologué - Fontaine d'eau avec porte savon

Hz

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<p>Autres équipements routier</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 portes flexibles de 6 m chacun l'un sur l'autre - Clé symétrique en bronze ou aluminium - 1 Coffre à outils - Clé de roue - 2 Cales de roue en plastique avec support - 2 Feux orange - 1 Prise de terre type enrouleur - 3 Bornes de mise à la terre pour le déchargement - 1 Echelle sur fond arrière - Rambarde de sécurité sur les deux côtés avec fil de vie fournit avec unharnais - 1 Passerelle antidérapante - 1 Interlock (système de blocage) - 1 Filtre Lubrifiant Régulateur - 1 Signe de déchargement - Pare cycliste des deux cotés - Feux antibrouillards - Feux de marche arrière - Feux de stop surélevé - Avertisseur sonore de marche arrière - 2 Supports pour les extincteurs - Supports avec plaques ADR métalliques & signalétiques de produit en arrière et 2 supports de chaque côté de la citerne avec leurs plaques ADR <div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center; gap: 10px;">    </div> <ul style="list-style-type: none"> - Triangle de signalisation (camion en cours de déchargement) avec support <div style="text-align: center;">  </div> <p>3 cônes de balisage</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Seau en aluminium - 1 pelle en aluminium <p>Le soumissionnaire doit présenter les contrôles et documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Radiographie des soudures de résistance à 100% - Epreuve hydraulique par Organisme de Contrôle - Jaugeage global de la citerne - Contrôle d'étanchéité - Attestation de conformité au code la route par le constructeur - Certificat ADR

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier constructeur - Manuel de maintenance - Certificat de garantie de corrosion - Carte grise - Certificat de jaugeage <p>Le soumissionnaire doit assurer la formation sur l'utilisation de l'ensemble des équipements de la citerne</p> <p>Couleur de la citerne, logo et inscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur blanche. - La mise en place d'un film d'habillage Longue durée selon le model validé et communiqué par l'OFPPT comportant Logo de l'OFPPT et Mention « Véhicule Auto-Ecole » <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 mois minimum

Tableau de répartition

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	CMC BENIMELLAL
1	TRACTEUR ROUTIER ADR	1
2	CITERNE CARBURANT	1

Lot N°03 : Equipements de stockage, TMD et outillage divers

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	<p>Roll standard à 3 panneaux : Structure en acier - Charge : 400 kg minimum - Dimensions utiles minimales : 650 x 750 x 1 500 mm - Muni de 4 roulettes dont 2 pivotantes</p>
2	<p>Chariot à 2 plateaux en bois : Structure en acier - Dimensions utiles minimales (L x l) : 850 x 500 mm - Charge totale : 200 kg minimum - Avec poignée de poussée - Muni de 4 roulettes dont 2 pivotantes</p>
3	<p>Diable de manutention : Construction en tube acier - Charge utile : 200 kg minimum - Bavette fixe. - Roues increvables à bandage caoutchouc ou similaire.</p>
4	<p>Palletier : 1 Bloc de 2x3 travées accolées dos à dos et reliées par des barres de jumelage - Hauteur de la dernière lisse : 5,5 à 6 m. Profondeur des échelles : 1,1 à 1,2 m. 4 niveaux de gerbage (y compris au sol). Le premier niveau de chaque travée sera équipé d'un caillebotis permettant le stockage de demi-palettes. Lisses : possibilité de placer 3 palettes de 1200x800 mm de 600 Kg minimum chacune (800 mm en façade). - 1 Bloc de 2x3 travées accolées dos à dos et reliées par des barres de jumelage Hauteur de la dernière lisse = 4 à 4,5 m. Profondeur des échelles = 1,1 à 1,2 m. 3 niveaux de gerbage (y compris au sol). Le premier niveau de chaque travée sera équipé d'un caillebotis permettant le stockage de demi-palettes. Lisses : possibilité de placer 3 palettes de 1200x800 mm de 600 Kg minimum chacune (800 mm en façade). - Les échelles d'extrémité devront dépasser de 1 m la hauteur de la dernière lisse. - Chaque bloc est à protéger par des protections latérales constituées d'un madrier en bois et de 2 sabots. - Les échelles devront être munies de protections montant échelle. - Les lisses devront être munies de leurs goupilles de sécurité. Livrer avec une plaque de charge pour chaque Bloc, indiquant les charges admissibles. - L'installation est prise en charge par le fournisseur. -Le revêtement des éléments du palletier en galvanisé ou peint. -Pièces de rechange à livrer avec le palletier : • 3 paires de lisses</p>

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<ul style="list-style-type: none"> • 4 sabots • 4 échelles (2 pour chaque bloc) Documents techniques en langue française : <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS mural - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange
5	<p>Cantilever :</p> <p>Un rayonnage cantilever simple face pour le stockage des charges longues à poser contre un mur.</p> <ul style="list-style-type: none"> -3 montants charge minimum 1500 kg par montant. Hauteur montant minimum 2000 mm Profondeur montant minimum 800 mm Les montants sont reliés par des croisillons pour augmenter la stabilité La distance entre deux montants montées minimum 1400 mm -4 bras par montant charge minimum 300 kg par bras Longueur bras minimum 500 mm Les bras sont équipés par des butées d'arrêt et des goupilles de sécurité Bras réglables au pas ente 50 mm et 100 mm -Livrer avec une plaque de charge indiquant les charges admissibles. - L'installation est prise en charge par le fournisseur. -Revêtement du cantilever en galvanisé ou peint. - Pièces de rechange à livrer avec le cantilever : <ul style="list-style-type: none"> • 4 bras • 4 butées d'arrêt • 1 montant Documents techniques en langue française : <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS mural - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange
6	<p>Élément de rayonnage simple face pour magasin :</p> <p>Dimensions (L x P x H) : 1000 mm x 450 mm x 2000 mm ± 10 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 Tablettes horizontales supportant chacune au minimum 150 kg. - Tablettes réglables en hauteur. - Pieds avec embouts en plastique.
7	<p>Gondole centrale double face pour magasin :</p> <p>Dimensions (L x P x H) : 1000mm x 400mmx 2000mm ± 10 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 Tablettes horizontales supportant chacune au minimum 120 kg. - Tablettes réglables en hauteur - Matériaux : Acier traité avec peinture Epoxy (spécial agro-alimentaire) - Pieds avec embouts en plastique.
8	<p>Tête de gondole simple face ovale pour magasin :</p> <p>Dimensions (L x P x H) : 800mm x 400mm x 2000mm ± 10 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 Tablettes horizontales supportant chacune au minimum 120 kg. - Tablettes réglables en hauteur - Matériaux : Acier traité avec peinture epoxy (spécial agro-alimentaire) - Pieds avec embouts en plastique.

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
9	<p>Élément de rayonnage dynamique pour magasin : Dimensions (L x P x H) : 1000mm x 1000mm x 2000 mm ± 10 % - 4 Niveaux horizontales minimum supportant chacun au minimum 150kg - Niveaux réglables en hauteur pouvant assurer une pente minimum de 5% - Mouvement dynamique assuré par gravité à l'aide des rails à galet ou rouleaux - Les lisses devront être munies de leurs goupilles de sécurité</p>
10	<p>Escabeau : Montants et marches en aluminium - Marches antidérapantes. - Hauteur de travail ≥ 2,5 m - Charge maximale ≥ 150 kg</p>
11	<p>Bacs à bec en plastique : Assortiment de bacs de différentes capacités : ▪ 50 bacs de capacité ≥ à 0,4 L et ≤ à 0,6 L ▪ 200 bacs de capacité ≥ à 4 L et ≤ à 6 L ▪ 50 bacs de capacité ≥ à 10 L et ≤ à 12 L - Bacs équipés d'un porte-étiquette à l'avant.</p>
12	<p>Cutter à lame protégée : Coupe films, bandes adhésives et sangles d'emballages - Lame en acier - Livré avec 5 lames de rechange</p>
13	<p>Ciseaux professionnels : Coupe papier et carton. - Lames en acier inoxydable. - Longueur totale : 17 cm minimum</p>
14	<p>Pack de cerclage pour feuillard polypropylène : 1 chariot dévidoir - 2 bobines de feuillard ▪ largeur = 12 ou 16 mm ▪ longueur = 1000 m minimum - 1 tendeur-sertisseur - 1000 chapes semi-ouvertes minimum</p>
15	<p>Dérouleur horizontal de papier kraft : Pour rouleaux de papier de Ø 30 cm et largeur 1 m.</p>
16	<p>Dérouleur manuel pour film de palettisation : Pour bobines de largeur jusqu' à 500 mm</p>
17	<p>Particule de calage type Flo-pak : Particules de mousse de polystyrène. - Sac de : 0,50 m³</p>
18	<p>Rouleau de film à bulles : Film en polyéthylène - Largeur : 500 mm - Qualité : 50 microns minimum - Longueur : 100 mètres minimum</p>

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
19	<p>Papier kraft pour calage et protection : Grammage : minimum 70 grammes/m² - Longueur des rouleaux 200 m minimum - 1 Rouleau de largeur 500 mm - 1 Rouleau de largeur 600 à 800 mm - 1 Rouleau de largeur 1 000 mm</p>
20	<p>Film étirable transparent manuel : Largeur = 450 à 500 mm - Longueur = 250 m minimum - Epaisseur = 20 microns minimum</p>
21	<p>Étiquettes de manutention « Flèche sens de chargement » : Dimensions minimales : 70 x 100 mm - En papier brillant ou fluo avec impression rouge ou noire - Rouleau de 250 étiquettes minimum</p>
22	<p>Étiquettes de manutention « Parapluie » : Dimensions minimales : 70 x 100 mm - En papier brillant ou fluo avec impression rouge ou noire - Rouleau de 250 étiquettes minimum</p>
23	<p>Étiquettes de manutention avec mention « Fragile » et verre à pied : Dimensions minimales : 70 x 100 mm - En papier brillant ou fluo avec impression rouge ou noire - Rouleau de 250 étiquettes minimum</p>
24	<p>Dévidoir de rubans adhésifs : Corps en acier et poignée plastique. - Pour rouleaux de largeur 50 mm.</p>
25	<p>Rubans adhésifs d'emballage : Largeur : 50 mm - Longueur : 100 m minimum</p>
26	<p>Balance compteuse : Balance électronique - Plateau en acier inoxydable - Portée 150 kg minimum - Précision de lecture : ≤ 20 g - Fonctions minimales : ▪ Pesage simple, ▪ Comptage, ▪ Tarage, ▪ Totalisation - Colonne avec écran affichage LCD. - Alimentation : 220 V – 50 Hz</p>
27	<p>Bande d'amortissement du quai : Butoir rectangulaire de surface zébré en caoutchouc traité antiviellissement, coloris traités anti-UV. Sans renforts métal. Pour usage extérieur. - Fixation sur quai par vis - Largeur minimum 200 mm</p>

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<ul style="list-style-type: none"> - Epaisseur minimum 40 mm - Longueur 10000 mm (en une seule partie, ou plusieurs parties d'une longueur minimum 500 mm juxtaposées) - L'installation sur le quai est prise en charge par le fournisseur
28	<p>Caisse palette grillagée : Avec patins pour la manutention par chariot élévateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure en acier - Charge maximale : 1000 kg minimum. - Gerbable (oreilles de gerbage et d'élingage) - Avec au moins une demi-porte rabattable - Dimensions : 800 x 1200 mm
29	<p>Palette en bois de 800 x 1 200 mm : Palette standard à 4 entrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge statique supportée 1 200 kg minimum
30	<p>Palette en bois de 1 000 x 1 200 mm : Palette standard à 4 entrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge statique supportée 1 200 kg minimum
31	<p>Palette en bois de 800 x 600 mm : Palette standard à 4 entrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge statique supportée 500 kg minimum
32	<p>Palette en plastique de 800 x 1 200 mm : Palette standard à 4 entrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge statique supportée 1 000 kg minimum
33	<p>Banderoleuse semi-automatique : La banderoleuse semi-automatique est destinée pour emballage des charges palettisées avec un film étirable. La banderoleuse semi-automatique doit avoir les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hauteur de banderolage utile : 2000 mm minimum - Diamètre de la table tournante : 1500 mm de minimum - Détection électronique de la hauteur de la palette - Dimensions et poids de palettes minimum (l x L x H) : 500 x 500 x 300 mm et 50 kg - Dimensions et poids de palettes maximum (l x L x H) : 1000 x 1200 x 2200 mm et 1200 kg ± 10% - Vitesse de rotation réglable de la table tournante : De 0 à 12 mètre/minute ± 10% - Vitesse de montée de descente du chariot porte-bobines : De 1,4 à 4 mètre/minute ± 10% - Cadence : minimum 10 palettes par heure <p>La banderoleuse doit être livrée avec une rampe pour permettre de poser les palettes à l'aide du transpalette manuel. La banderoleuse doit permettre de faire des programmes pour la gestion électronique du nombre de tours haut et bas, des tours de renforts, la pose de coiffe, le débordement du film. (Minimum 10 programmes)</p>

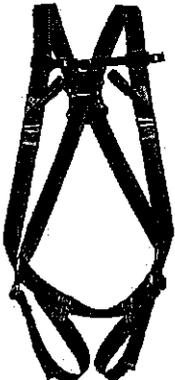
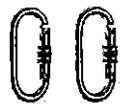
Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<p>La banderoleuse doit être livrée avec minimum 05 rouleaux films étirable avec les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Largeur = 450 à 500 mm - Longueur = 250 m minimum - Epaisseur = 20 microns minimum <p>Alimentation électrique : 220V</p> <p>Le soumissionnaire doit assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que La banderoleuse est conforme à la réglementation et norme en sécurité en vigueur - La formation sur l'utilisation de la banderoleuse - L'installation et la mise en service de la banderoleuse <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS mural - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 an minimum
34	<p>Lunettes-masque de protection : Protection des projections légères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lunettes ajustables - Oculaire en polycarbonate incolore - Monture en PVC
35	<p>Gants de manutention : En cuir ou croûte de cuir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec renfort sur la paume des gants
36	<p>Chaussures de sécurité : Coquille Acier 200 joule</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semelle Acier - Chaussures Antistatiques - Talon avec absorption d'énergie - Semelle antidérapante (SRC) - Matière du dessus : Cuir croute Matière semelle : PU/PU - Pointures : 02 Pointure 39, 04 Pointure 40, 08 Pointure 41 10 Pointure 42 et 06 Pointure 43
37	<p>Casque de protection de couleur jaune : Tour de tête ajustable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logo OFPPT imprimé sur l'avant du casque - Coiffe textile
38	<p>Casque de protection de couleur bleu : Tour de tête ajustable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logo OFPPT imprimé sur l'avant du casque - Coiffe textile
39	<p>Gilet de signalisation de couleur jaune : Bandes rétro réfléchissantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logo OFPPT imprimé sur le dos du Gilet - Fermeture par bande scratchée

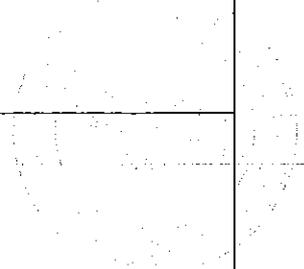
Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<ul style="list-style-type: none"> - 07 Tailles M - 09 Tailles L - 08 Tailles XL - 06 Tailles XLL
40	<p>Gilet de signalisation de couleur bleu : Bandes rétro réfléchissantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logo OFPPT imprimé sur le dos du Gilet - Fermeture par bande scratchée - 07 Tailles M 09 Tailles L - 08 Tailles XL - 06 Tailles XLL
41	<p>Chaîne de signalisation en plastique : Couleur : rouge et blanc</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diamètre : 8 mm minimum - Longueur : 15 mètres minimum
42	<p>Potelet de fixation de chaîne de signalisation : En acier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur : rouge et blanc - Hauteur : 0,70 à 1 m - Sur socle
43	<p>Panneau de signalisation « sens interdit » : Panneau réfléchissant en acier galvanisé de diamètre minimal de 300 mm</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec support en acier galvanisé et socle pour poser sur sol. - Hauteur totale : 900 à 1 200 mm.
44	<p>Panneau de signalisation « stop » : Panneau réfléchissant en acier galvanisé de dimensions minimales 300 x 300 mm.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec support en acier galvanisé et socle pour poser sur sol. - Hauteur totale : 900 à 1 200 mm.
45	<p>Panneau de signalisation « attention danger » : Panneau réfléchissant en acier galvanisé de dimensions minimales 300 x 300 mm.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec support en acier galvanisé et socle pour poser sur sol. Hauteur totale : 900 à 1 200 mm.
46	<p>Panneau de signalisation « direction obligatoire » : Panneau réfléchissant en acier galvanisé de dimensions minimales 300 x 300 mm.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec support en acier galvanisé et socle pour poser sur sol. Hauteur totale : 900 à 1 200 mm.
47	<p>Cône de signalisation : En matière caoutchouc</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur rouge ou orange - Avec bandes de peinture blanche réfléchissante - 20 Hauteur de 450 à 550 mm - 20 Hauteur de 600 à 750 mm - 20 Hauteur de 800 à 1050 mm

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
48	<p>KIT ADR COMPLET (valise ADR) : Le Kit ADR doit être composé au minimum de 10 accessoires obligatoires pour le transport de matière dangereuse conditionnés dans une valise en plastique souple de haute résistance. Descriptif des accessoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 plaque d'obturation égout en néoprène - 1 lampe torche caoutchouc, livrée avec 2 piles - 1 paire de gants nitrile compatible produits chimiques - 1 flacon de liquide rince oeil, stérile minimum 200ml - 1 réservoir collecteur en plastique de capacité minimum 1.2 litres - 1 pelle écope en aluminium - 1 masque double cartouches, caoutchouc, brides réglables, soupape d'expiration, norme CE EN 140 - 2 cartouches filtrantes à visser A1B1E1K1, CE EN 141 - 1 paire de lunettes masque en PVC, anti buée, réglable
49	<p>Plaque orange ADR à chiffres interchangeables pour le transport de matières dangereuses : La plaque support permet de modifier la signalétique en fonction des matières dangereuses transportées, à l'aide de système de glissement et fixation de rectangle contenant des chiffres et lettres qui composent le N° d'identification du danger au haut de la plaque et le N° ONU en bas de la plaque.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La plaque orange doit être conforme aux spécifications de l'ADR 2021 - La plaque orange doit être de forme rectangle de 40cm de base et 30cm de hauteur, rétro réfléchissante et bordée d'un liséré noir et d'un trait noir au milieu. - Le matériau utilisé doit être résistant aux intempéries et garantir une signalisation durable. - Les chiffres à placer dans la glissière de la plaque support doivent être : <ul style="list-style-type: none"> • Conforme aux spécifications de l'ADR 2021 • Rétro-réfléchissant de couleur orange • Avec dimensions H 135mm et l 80mm • Fabriqué avec matériau résistant aux intempéries et garantissant une signalisation durable. • La quantité de chiffre à livrer avec la plaque orange doit se composer de 2 séries de chiffre de 0 à 9, de la lettre X et de 4 rectangle vide

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
50	<p>Jeu de 16 Plaques étiquettes ADR : Conforme aux spécifications de l'ADR 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériau utilisé doit être résistant aux intempéries et garantir une signalisation durable. - Forme carrée d'au moins 25 cm de côté posé sur un sommet (en losange) et reproduisant les symboles de dangers correspondant aux classes suivantes : <p>Classe 1 : Matières et objets explosibles Division 1.1 : Matières et objet comportant un objet d'explosion en masse Classe 2 : GAZ Division 2.1 : Gaz inflammables Division 2.2 : Gaz ininflammables, non toxique Division 2.3 : Gaz toxique Classe 3 : Liquide inflammable Classe 4.1 : Matières solides inflammables, matière auto-réactive, matières qui polymérisent et matières solides explosibles désensibilisé Classe 4.2 : Matières sujettes à l'inflammation spontanée Classe 4.3 : Matières qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables Classe 5.1 : Matières comburantes Classe 5.2 : Peroxydes organiques Classe 6.1 : Matières toxiques Classe 6.2 : Matières infectieuses Classe 7 : Matières radioactives</p>

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	Classe 8 : Matières Corrosives Classe 9 : Matières et objets dangereux divers Batteries en lithium
51	Manuel ADR 2021 en Langue Française (volume I et II)
52	Simulateur numérique de manipulation d'extincteur incendie : Le simulateur permet de simuler des actions d'extinctions d'incendie de feu numérique. Le simulateur doit permettre la simulation d'incendie de classe A, B, C minimum Le simulateur numérique doit comporter : <ul style="list-style-type: none"> • Un extincteur d'entraînement à laser infrarouge 6 Kg • Un écran de simulation de flammes numérique à LED • Un dispositif de commande du formateur (tablette) Extincteur d'entraînement à laser infrarouge L'extincteur à laser infrarouge 2.5kg doit avoir des caractéristiques identiques à la réalité en terme de : <ul style="list-style-type: none"> • Poids, • Taille, • Code couleur, • Sérigraphie, • Mise en fonctionnement, • Capacité et autonomie, • Distance de sécurité à respecter lors de l'attaque du feu, Comportement réel de différents types de feu, de différentes intensités, • Possibilité de reprise du feu si le feu est mal éteint ou si l'angle d'attaque du feu n'est pas le bon L'extincteur à laser doit être équipé de batteries rechargeables avec son dispositif de recharge. Ecran de simulation de flammes numérique à LED Permet de détecter les mouvements effectués par le stagiaire avec l'extincteur et ajuste les flammes numériques. Dispositif de commande du formateur (tablette) Le dispositif de commande du formateur doit permettre de : <ul style="list-style-type: none"> • Démarrer et arrêter les entraînements • Sélectionner la classe d'incendie • Choisir le niveau de difficulté du feu et le modifier au cours de l'entraînement • Personnaliser des scénarios et les sauvegarder en vue d'une réutilisation ultérieure • Enregistrer l'historique des résultats des stagiaires afin d'analyser leur progrès La connexion des unités du simulateur doit être sans fil. Le simulateur doit avoir un effet sonore de l'action de simulation de l'incendie. Le simulateur doit être livré avec une malle de transport robuste. Alimentation électrique 220 Le soumissionnaire doit assurer : <ul style="list-style-type: none"> - L'installation, la configuration, et la mise en service du système et des différents équipements utilisés. - La formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés.

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS mural - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 an minimum
53	<p>RUBANS DE BALISAGE REFLECHISSANT :</p> <p>Largeur entre 50mm à 70 mm</p> <ul style="list-style-type: none"> - Longueur : 100m - Couleur : blanc/rouge ou noir/jaune
54	<p>BACS A SABLE INCENDIE :</p> <p>Couleur : rouge</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions : H 500 x l 800 x P 480 mm +/- 10% - Matière : Polyéthylène
55	<p>KIT COMPLET D'HARNAIS DE SECURITE DE TRAVAIL EN HAUTEUR :</p> <p>Livré avec tous les accessoires nécessaires selon la réglementation en vigueur :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>HARNAIS 2 POINTS EN 361</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>MOUSQUETONS ACIER À VIS EN 362 / EN 12275</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>ANTICHUTE À RAPPEL AUTOMATIQUE À SANGLE CARTER ALUMINIUM Longueur 1,8 m Utilisation Facteur 2 Horizontale / Verticale EN 360.</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>SAC DE TRANSPORT En toile de bâche renforcée 420 x 420 mm</p> </div> </div>
56	<p>COMBINAISONS POUR LES INDUSTRIES CHIMIQUE, PETROLE, GAZ :</p> <p>Couleur : Bleu ou Gris</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résistance optimale à l'abrasion, la déchirure, la perforation, la combustion. - Avec film micro-poreux respirant et traité anti-statique. - Élastiques à la tête, aux poignets et aux chevilles pour plus de protection. - Étanche au liquide - Taille : 01 en XL, 01 en L et 01 en XXL
57	<p>GANTS DE MANUTENTION SPECIAL HYDROCARBURES ET ACIDES :</p> <p>Support coton interlock enduit PVC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèle lisse antistatique - Coloris rouge ou vert - Longueur : 40 cm - Épaisseur : entre 1,20 à 1,40 mm.



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
58	CASQUE DE PROTECTION DE COULEUR ROUGE : Tour de tête ajustable - Logo OFPPT imprimé sur l'avant du casque - Coiffe textile
59	PANNEAU D'INTERDICTION - DEFENSE DE FUMER : Forme : Rond - Dimension : 450 mm - Epaisseur : minimum 1.2mm - Matériau : PVC Rigide - Symbole conforme à la norme en vigueur
60	PANNEAU D'INTERDICTION - FLAMME NUE INTERDITE : Forme : Rond - Dimension : 450 mm - Epaisseur : minimum 1.2mm - Matériau : PVC Rigide - Symbole conforme à la norme en vigueur
61	PANNEAU INTERDICTION - TELEPHONES MOBILES INTERDITS : Forme : Rond - Dimension : 450 mm - Epaisseur : minimum 1.2mm - Matériau : PVC Rigide - Symbole conforme à la norme en vigueur
62	PANNEAU INTERDICTION - ACCES INTERDIT AUX PERSONNES NON AUTORISEES : Forme : Rond - Dimension : 450 mm - Epaisseur : minimum 1.2mm - Matériau : PVC Rigide - Symbole conforme à la norme en vigueur
63	PANNEAU OBLIGATION - JETER DECHETS A LA POUBELLE : Forme : Rond - Dimension : 450 mm - Epaisseur : minimum 1.2mm - Matériau : PVC Rigide - Symbole conforme à la norme en vigueur
64	PANNEAU D'OBLIGATION DES EPI : Forme : Rectangulaire - Dimension : L 600mm x l 400mm - Epaisseur : minimum 1.2mm - Matériau : PVC Rigide - Symbole conforme à la norme en vigueur
65	MANNEQUIN PROFESSIONNEL : Mannequin de vitrine en PE complet adulte dédié à l'exposition des équipements de protection individuel, des combinaisons et harnais de sécurité - Position debout - Couleur de la peau

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<ul style="list-style-type: none"> - Forme supportant le poids de l'habillement des combinaisons et harnais de sécurité en position debout - Taille : 170 cm minimum - Poids : 50 Kg minimum
66	<p>ASPIRATEUR POUSSIERE : Aspirateur mobile de poussière et de liquides avec panier normale, avec deux moteurs à deux étages.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volt : 220 - 240 V - Puissance max : 2400 W - Puissance mini : 2050W - Dépression mini (mm H2O): 2250 - Admission d'air mini (m3 / h) : 340
67	<p>NETTOYEUR HAUTE PRESSION A EAU CHAUDE : Débit : 300 l/h mini</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression mini : 30 à 50 bar - Température max : 30 à 85 °c - Réservoir détergeant(s) - Livré avec lance et flexible haute pression longueur 10 m et tous les accessoires nécessaires au nettoyage <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS mural - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange
68	<p>KIT DE VIDANGE : Clé à vidange</p> <ul style="list-style-type: none"> - Embouts magnétiques carré mâle : 8 - 10 mm. - Embouts magnétiques 6 pans mâle : 8 - 10 - 12 - 13 - 14 - 17 mm. - Douilles magnétiques 6 pans femelles : 13 - 14 - 17 - 18 - 19 - 21 mm. - Embouts magnétiques Torx 45. - Support pour embouts
69	<p>VIDANGEURS D'HUILE USEE EQUIPÉ : Assure la récupération et l'aspiration avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de niveau, - Sondes d'aspiration - Kit de diamètres différents et le bac de stockage. - Régulateur pneumatique de vidange. - Capacité de réservoir : 90 litres min
70	<p>JEU DE CABLES DE DEMARRAGE : Longueur minimale des câbles : 210 mm.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 250 Ampères minimum.
71	<p>CRIC ROULEUR HYDRAULIQUE : 4 tonnes minimum</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matière : Acier - Hauteur de levage minimum : 150mm max - Poignée de confort sur le levier

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
72	CHANDELLE : Capacité minimale : 16 T - Modèle sécurisé à crémaillère. - Hauteur maxi : 1100 mm minimum
73	SOUFFLETTE D'AIR COMPRIME METALLIQUE : Bec de longueur 100 mm minimum. - Pression d'utilisation : 1 - 6 bars minimum
74	PISTOLET DE GONFLAGE DES PNEUS A MANOMETRE : Contrôleur de pression et gonflage - Version professionnelle - Avec embout rapide - Manomètre haute qualité pour une lecture exacte - Plage de mesure minimum 0-10 bars
75	ÉTABLIS : Etabli biplace L: 2000 mm, l: 750 mm, H: 850 mm - Mobilier en tôle d'acier forte épaisseur, plateau hêtre épaisseur: 40 mm minimum - Structure rigide démontable équipée de 2 longerons dessous plateau. - Piètements avec embouts en plastique pour la protection des sols. - Finition époxy.
76	SERVANTES D'ATELIER MOBILE : 5 tiroirs minimum - Charge par tiroir : 10 kg minimum - Ouverture individuelle et totale des tiroirs - Système de fermeture centralisée par serrure - Système anti- basculement - Tapis mousse dans chaque tiroir - 4 roues robustes dont 2 directionnelles avec frein - Dimensions minimales : 600 x 700 x 330 mm
77	BALADEUSE ELECTRIQUE SANS FIL : Sans fil à LED - Avec interrupteur et crochet. - Chargeur de batterie. - Tension d'alimentation : 220 V – 50 Hz
78	JEU DE TOURNEVIS PLATS : - 1 Tournevis 3 x 100 - 1 Tournevis 5 x 100 - 1 Tournevis 7 x 150 - 1 Tournevis 5 x 150 - 1 Tournevis 7 x 200 - 1 Tournevis 10 x 250
79	JEU DE TOURNEVIS POZIDRIV : - 1 Tournevis PZ0 3 x 75 - 1 Tournevis PZ1 4,5 x 100 - 1 Tournevis PZ2 6 x 125 - 1 Tournevis PZ3 8 x 150

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	- 1 Tournevis PZ4 10 x 200
80	JEU DE TOURNEVIS PHILIPS : - 1 Tournevis Philips 0 3 x 75 - 1 Tournevis Philips 1 4,5 x 100 - 1 Tournevis Philips 2 6 x 100 - 1 Tournevis Philips 3 8 x 150 - 1 Tournevis Philips 4 10 x 200
81	CLE EN CROIX POUR PL : Dimensions : 24, 27, 32 mm - Carré mâle de 3/4"
82	CLE EN CROIX POUR VL : Dimensions : 17, 19, 21 mm
83	JEU CLES A PIPE DEBOUCHEES : Dimensions : 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17-18 - 19 - 20 - 22 - 24 - 27 - 30 - 32
84	MARTEAU DE MECANICIEN : Tête en acier trempé - Poids : 1 Kg minimum
85	MONTURE DE SCIE REGLABLE : Livrée avec 10 lames de 300 mm
86	PINCE COUPANTE DIAGONALE : Longueur 160 mm minimum
87	PINCE UNIVERSELLE : Longueur 160 mm minimum
88	POMPE A GRAISSE MANUELLE METALLIQUE : Capacité : 500 cm ³ minimum
89	JAUGE DE MESURE DE L'USURE DES PNEUS : Plage de mesure minimale : de 1 à 25 mm.
90	PINCE MULTIPRISES : Capacité minimale 40 mm. - Manche gainée
91	ENTONNOIR : Capacité minimal 1.2 Litre - Diamètre minimal 120 MM
92	BURETTE D'HUILE METALLIQUE : Capacité : 200 ml minimum - Munie d'une pompe manuelle - Livrée avec un bec
93	BROSSE METALLIQUE : Fils d'acier ou laiton
94	DEGRIPPANT : Compatible à tous les métaux - 400 à 500ml
95	DEGRAISSANT : 0,9 à 1L

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
96	BALAI FROTTOIR FIBRES DURES : Avec manche en bois ; - Longueur 260 mm.
97	BALAI D'ATELIER : Avec manche en bois ; - Dim. 600 mm environ ; - Fibres nylon

Tableau de répartition

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	CMC BENIMELLAL
1	Roll standard à 3 panneaux	1
2	Chariot à 2 plateaux en bois	1
3	Diable de manutention	1
4	Palletier	1
5	Cantilever	1
6	Élément de rayonnage simple face pour magasin	10
7	Gondole centrale double face pour magasin	2
8	Tête de gondole simple face ovale pour magasin	2
9	Élément de rayonnage dynamique pour magasin	2
10	Escabeau	1
11	Bacs à bec en plastique	1
12	Cutter à lame protégée	10
13	Ciseaux professionnels	10
14	Pack de cerclage pour feillard polypropylène	1
15	Dériveur horizontal de papier kraft	1
16	Dériveur manuel pour film de palettisation	1
17	Particule de calage type Flo-pak	1
18	Rouleau de film à bulles	2

H2

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	CMC BENIMELLAL
19	Papier kraft pour calage et protection	1
20	Film étirable transparent manuel	2
21	Étiquettes de manutention « Flèche sens de chargement »	1
22	Étiquettes de manutention « Parapluie »	1
23	Étiquettes de manutention avec mention « Fragile » et verre à pied	1
24	Dévidoir de rubans adhésifs	8
25	Rubans adhésifs d'emballage	16
26	Balance compteuse	1
27	Bande d'amortissement du quai	1
28	Caisse palette grillagée	4
29	Palette en bois de 800 x 1 200 mm	40
30	Palette en bois de 1 000 x 1 200 mm	20
31	Palette en bois de 800 x 600 mm	20
32	Palette en plastique de 800 x 1 200 mm	4
33	Banderoleuse semi-automatique	1
34	Lunettes-masque de protection	30
35	Gants de manutention	40
36	Chaussures de sécurité	30
37	Casque de protection de couleur jaune	15
38	Casque de protection de couleur bleu	15
39	Gilet de signalisation de couleur jaune	30
40	Gilet de signalisation de couleur bleu	30
41	Chaîne de signalisation en plastique	4
42	Potelet de fixation de chaîne de signalisation	10
43	Panneau de signalisation « sens interdit »	4
44	Panneau de signalisation « stop »	4
45	Panneau de signalisation « attention danger »	3
46	Panneau de signalisation « direction obligatoire »	3

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	CMC BENIMELLAL
47	Cône de signalisation	60
48	KIT ADR COMPLET (valise ADR)	2
49	Plaque orange ADR à chiffres interchangeables pour le transport de matières dangereuses	2
50	Jeu de 16 Plaques étiquettes ADR	1
51	Manuel ADR 2021 en Langue Française (volume I et II)	2
52	Simulateur numérique de manipulation d'extincteur incendie	1
53	RUBANS DE BALISAGE REFLECHISSANT	10
54	BACS A SABLE INCENDIE	4
55	KIT COMPLET D'HARNAIS DE SECURITE DE TRAVAIL EN HAUTEUR	2
56	COMBINAISONS POUR LES INDUSTRIES CHIMIQUE, PETROLE, GAZ	3
57	GANTS DE MANUTENTION SPECIAL HYDROCARBURES ET ACIDES	2
58	CASQUE DE PROTECTION DE COULEUR ROUGE	2
59	PANNEAU D'INTERDICTION - DEFENSE DE FUMER	2
60	PANNEAU D'INTERDICTION - FLAMME NUE INTERDITE	2
61	PANNEAU INTERDICTION - TELEPHONES MOBILES INTERDITS	2
62	PANNEAU INTERDICTION - ACCES INTERDIT AUX PERSONNES NON AUTORISEES	2
63	PANNEAU OBLIGATION - JETER DECHETS A LA POUBELLE	2
64	PANNEAU D'OBLIGATION DES EPI	2
65	MANNEQUIN PROFESSIONNEL	2
66	ASPIRATEUR POUSSIERE	1
67	NETTOYEUR HAUTE PRESSION A EAU CHAUDE :	1
68	KIT DE VIDANGE	1
69	VIDANGEURS D'HUILE USEE EQUIPÉ	1
70	JEU DE CABLES DE DEMARRAGE	2
71	CRIC ROULEUR HYDRAULIQUE	2
72	CHANDELLE	4
73	SOUFFLETTE D'AIR COMPRI ME METALLIQUE	2

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	CMC BENIMELLAL
74	PISTOLET DE GONFLAGE DES PNEUS A MANOMETRE	1
75	ÉTABLIS	2
76	SERVANTES D'ATELIER MOBILE	1
77	BALADEUSE ELECTRIQUE SANS FIL	2
78	JEU DE TOURNEVIS PLATS	1
79	JEU DE TOURNEVIS POZIDRIV	1
80	JEU DE TOURNEVIS PHILIPS	1
81	CLE EN CROIX POUR PL	1
82	CLE EN CROIX POUR VL	1
83	JEU CLES A PIPE DEBOUCHEES	1
84	MARTEAU DE MECANICIEN	1
85	MONTURE DE SCIE REGLABLE	1
86	PINCE COUPANTE DIAGONALE	1
87	PINCE UNIVERSELLE	1
88	POMPE A GRAISSE MANUELLE METALLIQUE	1
89	JAUGE DE MESURE DE L'USURE DES PNEUS	2
90	PINCE MULTIPRISES	1
91	ENTONNOIR	2
92	BURETTE D'HUILE METALLIQUE	2
93	BROSSE METALLIQUE	2
94	DEGRIPPANT	4
95	DEGRAISSANT	2
96	BALAI FROTTOIR FIBRES DURES	2
97	BALAI D'ATELIER	2

Lot N°04 : Equipement de contrôle technique

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	<p>Ligne de contrôle des freins et du ripage des véhicules lourds :</p> <p>Banc de freinage à rouleaux :</p> <p>Il doit permettre de mesurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le déséquilibre entre les roues d'un même essieu ▪ La répartition de freinage entre les essieux antérieur et postérieur. ▪ L'efficacité globale du frein de service ▪ L'efficacité globale du frein de stationnement ▪ Le poids de l'essieu <ul style="list-style-type: none"> - Puissance des moteurs : 2 x 8 Kw minimum - Charge maxi par essieu : 15 T minimum - Diamètre rouleaux ≥ 200 mm - Coefficient d'adhérence minimal : Sec ≥ 0,7 - Humide ≥ 0,5 - Plage de température de travail minimale : 5° à 40°C - Démarrage automatique à la mise en place du véhicule. - Autobloquant après le contrôle. - Système de pesée intégrée - Alimentation : 380 V – 50 Hz - Manuel d'utilisation de la ligne de contrôle en langue française <p>Système fonctionnant sous environnement Windows permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une base de données clients. - L'affichage, la mémorisation et l'impression des résultats des mesures du banc de freinage et des plaques de ripage. <p>Le système doit être composé des éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PC avec la configuration minimale suivante : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Processeur Intel Core I3 3 Ghz ▪ Mémoire RAM 4 Go ▪ Carte graphique RAM 512 Mo ▪ Interface Réseau Ethernet 1 Gigabits/s ▪ Disque dur de 160 Go et 7 200 tr/min ▪ Ecran plat de 21" ▪ 2 ports USB ▪ Clavier USB AZERTY ▪ Souris à 2 boutons avec défilement ▪ Système d'exploitation Windows 7 Professionnel Français ou système plus récent avec Licence ▪ Ecran, clavier et souris de même couleur et de même marque que l'unité centrale. - Logiciel en français fonctionnant sous Windows <p>Imprimante Laser</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chariot mobile avec casier pour imprimante et compartiment fermé pour PC - Installation, configuration, et mise en service du système et des différents équipements utilisés. - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. - Alimentation : 220 V - 50 Hz <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied

Handwritten mark

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange Garantie : • 2 ans minimum
2	<p>Plaque de ripage des véhicules lourds :</p> <ul style="list-style-type: none"> Charge maxi par essieu : 15 T minimum - Plage de mesure minimale : -20 à +20 mm/m - Précision de la mesure : 0,1 m/km minimum <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum
3	<p>Jeu de 2 plaques à jeux des véhicules lourds :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mouvements dans 6 directions minimum - Poids admissible par essieu : 15 T minimum - Débattement : 100 mm <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum
4	<p>Ligne de contrôle des freins, de la suspension et du ripage des véhicules légers :</p> <p>Banc de freinage à rouleaux :</p> <p>Il doit permettre de mesurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déséquilibre entre les roues d'un même essieu - Le déséquilibre entre AV et AR du véhicule - L'efficacité globale du frein de service - L'efficacité globale du frein de stationnement - Puissance des moteurs : 2 x3,5 Kw minimum - Plage de mesure minimale : 0 à 6 kN - Charge maxi par essieu : 2500 Kg minimum - Vitesse d'essai : 5 à 5,5 Km/h - Diamètre rouleaux ≥ 200 mm - Coefficient d'adhérence minimal : Sec > 0,7 - Humide > 0,5 - Plage de température de travail minimale : 5° à 40°C - Démarrage automatique à la mise en place du véhicule. - Autobloquant après le contrôle. - Caches-rouleaux amovibles. - Alimentation : 380 V – 50 Hz <p>- Manuel d'utilisation de la ligne de contrôle en langue français</p> <p>Système fonctionnant sous environnement Windows permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une base de données clients.

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<p>- L'affichage, la mémorisation et l'impression des résultats des mesures du banc de freinage, du banc de suspension et des plaques de ripage.</p> <p>Le système doit être composé des éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PC avec la configuration minimale suivante : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Processeur Intel Core I3 3 Ghz ▪ Mémoire RAM 4 Go ▪ Carte graphique RAM 512 Mo ▪ Interface Réseau Ethernet 1 Gigabits/s ▪ Disque dur de 160 Go et 7 200 tr/min ▪ Ecran plat de 21" ▪ 2 ports USB ▪ Clavier USB AZERTY ▪ Souris à 2 boutons avec défilement ▪ Système d'exploitation Windows 7 Professional Français ou système plus récent avec Licence ▪ Ecran, clavier et souris de même couleur et de même marque que l'unité centrale. ▪ Logiciel en français fonctionnant sous Windows ▪ Imprimante Laser ▪ Chariot mobile avec casier pour imprimante et compartiment fermé pour PC <p>Installation, configuration, et mise en service du système et des différents équipements utilisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. - Alimentation : 220 V - 50 Hz <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum
5	<p>Banc de suspension des véhicules légers :</p> <p>Il doit permettre d'effectuer les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dissymétries droite/gauche. ▪ Efficacités droite/gauche. <ul style="list-style-type: none"> - Puissance minimale des moteurs : 2 x 2,2 kW - Capacité d'essai par essieu : 2 t minimum - Amplitude d'excitation : 6 mm - Plage de température de travail minimale : 5 à 40°C - Démarrage automatique à la mise en place du véhicule. - Alimentation : 380 V – 50 Hz <p>Installation, configuration, et mise en service du système et des différents équipements utilisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
6	<p>Plaque de ripage des véhicules légers : Charge d'essai maximale : 2 t minimum - Charge de franchissement : 4 t minimum - Plage de mesure compris entre : +20 à -20 mm/m - Précision de la mesure : 0,1 m/km minimum - Installation, configuration, et mise en service du système et des différents équipements utilisés - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. Documents techniques en langue française : - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange Garantie : • 2 ans minimum</p>
7	<p>Jeu de 2 plaques à jeux des véhicules légers : Mouvements longitudinal et transversal 6 directions minimum - Poids admissible par essieu : 2,5 t minimum - Installation, configuration, et mise en service du système et des différents équipements utilisés - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. Documents techniques en langue française : - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange Garantie : • 2 ans minimum</p>
8	<p>Analyseur des gaz d'échappement des moteurs essence : Mesure du Coefficient Lambda et des teneurs des gaz d'échappement en HC, CO, CO₂, Nox et O₂ en régime stabilisé et en accélération. - Plages de mesures minimales : ▪ CO : 0 – 10% Vol résolution 0,1 ▪ CO₂ : 0 – 20% Vol résolution 0,01 ▪ HC : 0 à 2 000 ppm Vol résolution 1 ▪ O₂ : 0 – 20% Vol résolution 0,1 ▪ NOX : 0 – 5000 ppm ▪ Coefficient Lambda : 0,8 à 1,2 résolution 0,01 - Ajustage du zéro automatique. - Extraction automatique de la condensation. - Plage de température de travail minimale : 5° à 40°C L'analyseur doit être muni des éléments suivants : - Des éléments de mesure des gaz d'échappement CO, CO₂, Nox, HC, O₂ des moteurs essences en régime stabilisé et en accélération. - Une sonde de mesure du coefficient Lambda. - Une sonde pour la mesure de la température d'huile moteur. - La mesure du régime moteur. - Une sonde pour le prélèvement de la fumée des gaz d'échappement avec système de fixation. - Un écran d'affichage. - Un clavier.</p>

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<ul style="list-style-type: none"> - Une imprimante intégrée. - Tension d'alimentation : 220 V – 50 Hz. - Chariot sur roues. - Configuration, et mise en service du système et des différents équipements utilisés - Livré avec certificat d'étalonnage - Carnet métrologique - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum
9	<p>Opacimètre : Mesure de l'opacité des émissions des moteurs Diesel en régime stabilisé et en accélération.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expression des résultats en pourcentage (%) et en Coefficient d'absorption K (m-1). - Caractéristiques minimales : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré d'opacité : 0 - 99 % avec une résolution de 0,1. ▪ K : 0 - 9,99 m-1 avec une résolution de 0,01. ▪ Mesure de la température des fumées d'échappement <p>Compte Tours : 400 à 9 990 min-1 avec une résolution de 10%.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesure de la température d'huile : 0 à 130 °C. - Mise à zéro automatique. - Plage de température de travail minimale : 5° à 40°C <p>L'Opacimètre doit être du type portable et muni des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une sonde de température pour la mesure de la température d'huile moteur. - Une sonde pour le prélèvement de la fumée des gaz d'échappement avec système de fixation. - Une sonde pour régime moteur (tr/min) - Un écran d'affichage. - Un clavier compact. - Une imprimante intégrée. - Tension d'alimentation : 220 V - 50 Hz. - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum
10	<p>Réglophare à double visée laser : Réglage de phares y compris les halogènes, xénon et LED</p> <ul style="list-style-type: none"> - Luxmètre digital pour le contrôle de l'intensité lumineuse - Mesure de l'intensité lumineuse : 0 à 200 Lux minimum - Mesure de rabatement de feu de croisement - Colonne en aluminium graduée - Boîtier optique en acier réglable en hauteur

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<ul style="list-style-type: none"> - Hauteur de travail minimale de 250 à 1 400 mm - Plage de température de travail minimale : 5 à 40°C - Alimentation par batterie - Sur roues - Manuel d'utilisation en langue française - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum

Tableau de répartition

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	CMC BENIMELLAL
1	Ligne de contrôle des freins et du ripage des véhicules lourds	1
2	Plaque de ripage des véhicules lourds	1
3	Jeu de 2 plaques à jeux des véhicules lourds	1
4	Ligne de contrôle des freins, de la suspension et du ripage des véhicules légers	1
5	Banc de suspension des véhicules légers	1
6	Plaque de ripage des véhicules légers	1
7	Jeu de 2 plaques à jeux des véhicules légers	1
8	Analyseur des gaz d'échappement des moteurs essence	1
9	Opacimètre	1
10	Réglophare à double visée laser	1

Lot N°05 : Simulateur de Conduite Poids Lourd

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	<p>Simulateur de Conduite Poids Lourd :</p> <p>Le simulateur de conduite doit être adapté aux formations de transport de marchandises et de voyageurs.</p> <p>Le simulateur de conduite doit répondre aux exigences de la réglementation marocaine.</p> <p>Le simulateur de conduite doit permettre de traiter tous types de formation initiale et continue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initial - Permis C/E(c), Permis D/E(d) - Carte professionnelle - Conduite Rationnelle et économique <p>Le simulateur de conduite doit contenir au minimum des exercices sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les gabarits, • Les manœuvres, • Les changements de direction, • Les porte-à-faux, • L'utilisation du ralentisseur, • La gestion de la boîte de vitesses, • Les passages difficiles, • Les grandes descentes et les grandes pentes, • Les risques routiers, • Les mises à quai, • Simulation de freinage, • chronotachygraphe, • Transport de Matières Dangereuse, • <p>Les exercices doivent être de différents niveaux de difficultés.</p> <p>La circulation au cours des exercices doit se composer d'environnement routier réel et des autres composants du trafic.</p> <p>Le simulateur doit permettre de manipuler au minimum les véhicules suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porteur • Train routier • Tracteur plus semi-remorque • Tracteur plus citerne • Autocar • Autobus • Autobus articulé • Autocar avec remorque <p>Le simulateur de conduite doit permettre de configurer et simuler le chargement du véhicule en différentes charges (solide et liquide).</p> <p>Le simulateur de conduite doit comporter au minimum 300 km² de cartographies diversifiés :</p> <p>Centre de Formation (Pistes d'Essais)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne et Montagne - Autoroutes

Hr

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<p>- Villes - Tunnels - Parcs Industrielles (plateforme logistique) - Pistes - ...</p> <p>Le simulateur de conduite doit permettre de réaliser différents scénarios en fonction des éléments suivants ainsi que leur combinaison:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Densité du Trafic (Faible, moyen, fort) - Conditions climatiques (Pluie, Brouillard, neige,...) - Pannes (pneu crevé, défaut de freinage,...) - Heure de la journée - Capacités Physiques des stagiaires (Acuité visuelle réduite, hypovigilance, fatigue, conduite sous emprise de l'Alcool ou médicaments ...) - Accident de circulation <p>Le simulateur de conduite doit comporter des systèmes d'aide à la conduite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ABS (Anti-Blocage de Sécurité) • ESP, Electronic Stability Program (électro-stabilisateur programmé) • AEBS, Advanced Emergency Braking System (freinage optimale d'urgence) • FCW : Forward Collision Warning (système anti collision) • LDWS: Lane Departure Warning System (avertisseur de franchissement de ligne) • Détecteur D'Angle Mort <p>Le simulateur doit permettre de détecter le regard du conducteur au cours des exercices de simulation de conduite.</p> <p>Le simulateur de conduite doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le poste de simulation de conduite du stagiaire - Le poste de gestion et supervision du formateur <p>Le poste de simulation de conduite du stagiaire</p> <p>Le poste de simulation de conduite du stagiaire doit contenir les caractéristiques d'un véhicule poids lourds, il doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Siège avec ceinture - Pédales - Boite de vitesse manuelle 8 vitesses - Boite de vitesse automatique - Bouton de sélection de la boite de vitesse - Frein de parc - Volant réglable - Gestion de l'embrayage - Comodo essuie-glace, éclairage - Bouton réglage rétroviseurs - Ralentisseur électrique - Ralentisseur hydraulique

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<p>Ralentisseur sur échappement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouton ouverture de porte du Bus/Car - Tableau de bord et rétroviseurs intégrés dans le logiciel - Écran tactile des boutons du véhicule - Bouton d'arrêt d'urgence - Haut-parleur - Casques à écouteurs <p>Le poste de simulation de conduite du stagiaire doit comporter une base mobile (Plateforme dynamique) permettant de reproduire en temps réel les mouvements et les sensations de conduite. La base mobile doit comporter minimum 4 vérins électriques permettant 3 axes de mouvement.</p> <p>Langues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Textes standard : En Français minimum - Sons standard : En Français minimum <p>Environnement visuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 sorties Vidéos minimum - 3 écrans minimum 55 pouces sur pied réglable en hauteur et profondeur - Couverture minimum de 120 degrés du champ de vision du conducteur des images projetées sur les 3 écrans et de 120 degrés jusqu'à 180 degrés dans le logiciel. - Rétroviseurs et tableau de bord virtuel intégré dans les écrans <p>Environnement sonore composé du son à l'écran et d'enceintes intégré au simulateur (+ casque stagiaire)</p> <p>2 casques stagiaires minimum fournis</p> <p>Le système sonore doit permettre la restitution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des instructions du formateur - du fonctionnement du véhicule simulé - du trafic - de l'environnement extérieur - du son des différentes collisions <p>Le poste de gestion et supervision du formateur</p> <p>Le poste formateur permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer les profils des stagiaires et des formateurs - Créer les programmes de formations - Lancer, configurer et superviser les exercices - Paramétrer le véhicule simulé et la remorque • Chargement – Tonnage - Compartiment • Pression des pneumatiques, Sélection des systèmes d'aides à la conduite (ABS, EBS, ESP...) - Paramétrer les scénarios - Lancer et superviser la vidéo sur le simulateur - Simuler des pannes sur le véhicule en direct <p>Le poste formateur doit permettre de faire un Replay des exercices de chaque stagiaire et de donner le résultat de sa conduite :</p> <p>Erreurs de Conduite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation - Kilométrage parcouru

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<ul style="list-style-type: none"> - Comportement (anticipation, temps de réaction,) - émission CO² - Vitesse moyenne - Temps passé sur le simulateur <p>Le poste formateur doit contenir l'historique des résultats des stagiaires afin d'analyser leur progrès. Ces résultats doivent être téléchargés via clé USB ou connexion Wireless.</p> <p>Le simulateur de conduite doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une licence du logiciel de simulation de conduite - Une unité centrale ou sera installé le logiciel de simulation - Une tablette ou Ordinateur pour le poste de gestion et de supervision du formateur, lié avec le simulateur de conduite - Clavier et souris - Prise RJ45 - Prise USB <p>Configuration de l'unité centrale ou sera installé le logiciel de simulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - minimum Processeur Intel Core I7 - minimum Carte graphique 3GB - minimum 4GB de DDR4 - minimum SSD 250 Go - minimum Windows 10 pro 64 bits <p>Alimentation 220V</p> <p>Le simulateur est destiné à un usage dans une salle de formation, il doit pouvoir franchir le seuil de n'importe quelle porte de largeur maximale 80 cm de large.</p> <p>Le soumissionnaire doit assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Installation, la configuration, et la mise en service du système et des différents équipements utilisés. - La formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. <p>Toutes les Licences du logiciel sont perpétuelles avec mise à jour gratuite durant la période de la garantie</p> <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum

Tableau de répartition

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	CMC BENIMELLAL
1	Simulateur de Conduite Poids Lourd	1

Lot N°6 : Simulateur de conduite des engins de manutention

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	<p>Simulateur de conduite des engins de manutention : Le simulateur de conduite des engins de manutention doit être configuré minimum pour les chariots frontaux de capacité inférieure à 6 tonnes (Catégorie 3) Le simulateur de conduite des engins de manutention doit contenir des exercices de situations professionnelles de différents niveaux de difficultés.</p> <p>Le simulateur de conduite des engins de manutention doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le poste de simulation de manutention du stagiaire - Le poste de gestion et de supervision du formateur <p>Le poste de simulation de manutention du stagiaire Le poste de simulation de manutention du stagiaire doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les commandes et le maniement avant/arrière d'un chariot - Apprendre à conduire en avant et en arrière sur un terrain plat, dans un espace intérieur ou extérieur - Apprendre à monter et descendre des rampes en charge et vide - Réaliser des slaloms en marches avant et arrière avec différents types de charges (standard, larges, hautes, ...) - Comprendre et appliquer les risques de renversement et les accidents en général - Comprendre et appliquer les abaques de la plaque de charges - Apprendre à garer un chariot - Apprendre à maîtriser les règles de sécurité (hauteur des fourches, utilisation du klaxon, utilisation du frein) - Manutention de charges au sol - Gerbage et dégerbage en pile - Apprendre à charger et à décharger sur différents supports (palletier, camions, plateau, etc.) et avec différents niveaux de difficultés - Apprendre à transporter des charges longues, volumineuses ou dangereuses - Conduire en présence de piétons dans des plateformes multi-engins - Montée et descente du porte engin <p>Le simulateur doit contenir un CACES BLANC.</p> <p>Le poste de simulation de manutention du stagiaire doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 écrans minimum (centre, gauche, droite) - Siège d'opérateur réglable avec interface de commande industrielle (Un boîtier de commande, un volant, un pédalier) <p>Langues</p> <ul style="list-style-type: none"> -Textes standard : En Français minimum -Sons standard : En Français minimum <p>Environnement visuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 sorties Vidéos Minimum

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<p>- 3 écrans principaux de 55 pouces minimum sur pied réglable en hauteur et profondeur Environnement sonore composé du son à l'écran et d'enceintes intégré au simulateur (+ casque stagiaire) - 2 casques stagiaires minimum fournis Le système sonore doit permettre la restitution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des instructions du formateur - du fonctionnement de l'engin - de l'environnement extérieur - du son des différentes collisions <p>Le poste de gestion et supervision du formateur</p> <p>Le poste formateur permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer les profils des stagiaires et des formateurs - Créer les programmes de formations - Lancer, configurer et superviser les exercices - Paramétrer les scénarios - Lancer et superviser la vidéo sur le simulateur <p>Le poste formateur doit permettre de faire un Replay des exercices de chaque stagiaire et de donner le résultat de sa conduite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de collisions - Erreurs d'orientation lors de la prise - Erreurs d'empilage de charge - Consommation - Distance parcourue - Vitesse moyenne - Temps passé sur le simulateur <p>Le poste formateur doit contenir l'historique des résultats des stagiaires afin d'analyser leur progrès. Ces résultats doivent être téléchargés via clé USB ou connexion Wireless.</p> <p>Le simulateur de conduite doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une licence du logiciel de simulation de conduite - Une unité centrale ou sera installé le logiciel de simulation <p>Une tablette ou ordinateur pour le poste de gestion et de supervision du formateur, lié avec le simulateur de conduite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clavier et souris - Prise RJ45 - Prise USB <p>Configuration de l'unité centrale ou sera installé le logiciel de simulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - minimum Processeur Intel Core I7 - minimum Carte graphique 3GB - minimum 4GB de DDR4 - minimum SSD 250 Go - minimum Windows 10 pro 64 bits <p>Alimentation 220V</p> <p>Le simulateur est destiné à un usage dans une salle de formation, il doit pouvoir franchir le seuil de n'importe quelle porte de largeur maximale 80 cm de large.</p>

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<p>Le soumissionnaire doit assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Installation, la configuration, et la mise en service du système et des différents équipements utilisés. - La formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. <p>Toutes les Licences du logiciel sont perpétuelles avec mise à jour gratuite durant la période de la garantie</p> <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum

Tableau De Répartition

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	CMC BENIMELLAL
1	Simulateur de conduite des engins de manutention	1

LE SOUMISSIONNAIRE	LE MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE
Lu et accepté	<p><i>Abdeltif ADURAGH</i></p> <p>Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique</p>

Annexe :
Spécifications techniques des fournitures proposées
par les concurrents

Lot N° 1 : Véhicule Autocar

N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.

Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.

Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.

Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.

Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,.... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p>Véhicule AUTOCAR</p> <p>Le véhicule sera homologué comme véhicule d'auto-école de 5 places minimum.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 44 passagers au minimum. - Puissance minimale du moteur : 300 CV. - Norme d'émissions : Euro 5 minimum. - Muni de réservoir AdBlue - Boite de vitesses à 12 rapports avant minimum. - Ralentisseur de vitesses, - Moteur en arrière <p>Siège :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Siège du conducteur réglable avec ceinture de sécurité. - Siège du formateur réglable, centralisé et avec ceinture de sécurité. - Sièges des passagers : 44 au minimum avec ceintures de sécurité. <p>Equipements de l'autocar :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le conducteur stagiaire et le formateur : double rétroviseurs fixés à droite et à gauche. - Double commande (sans 2ème volant) avec une prépondérance pour le conducteur formateur : pédales d'accélérateur, d'embrayage et de frein. - Chronotachygraphe double équipage. <p>Equipements divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipements obligatoires pour les véhicules de transport en commun de personnes. - 2 Extincteurs polyvalents conforme à la législation et la réglementation en vigueur, d'une capacité globale minimale de 6 kilogrammes, placés l'un à proximité du conducteur et l'autre à l'arrière du véhicule, à un endroit facilement accessible. - Marteau bris de glace. - Boite à pharmacie avec le nécessaire pour les premiers secours. - Rideaux sur baies et lunette arrière. - Dispositif d'attelage pour remorque à bagages. <p>Carrosserie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Panneaux latéraux en tôle galvanisée. - Face avant et face arrière en polyester renforcé. - Soute à bagages. <p>Outillage de bord :</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<ul style="list-style-type: none"> - Lot de bord standard : cric, outillage, cales, lampe de signalisation. - Triangle de pré-signalisation. - Gilet de sécurité. - Roue de secours. Couleur du véhicule, logo et inscriptions : - Couleur blanche. - La mise en place d'un film d'habillage Longue durée selon le model validé et communiqué par l'OFPPT comportant Logo de l'OFPPT et Mention « Véhicule Auto-Ecole » Documents techniques en langue française : - Manuel d'entretien et de réparation. - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS à pied. - Manuel des pièces de rechange. Garantie : - 24 mois minimum 		
2	<p>Remorques à bagages pour autocar</p> <p>L'ensemble de l'autocar et la remorque sera homologué comme véhicule d'auto-école de 5 places minimum.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carrosserie type fourgon - PTAC : 3 tonnes minimum - Longueur : 3 mètres minimum - Largueur hors tout : 2.55mètres maximum - Porte arrière robuste à deux battants - Deux essieux minimum - Suspension pneumatique, ou hydraulique, ou à lames - Timon réglable en hauteur adaptable à l'autocar - Habillage en contreplaqué à l'intérieur - Dispositif d'attelage, de freinage et d'alimentation conforme au code de la route - Dispositif d'éclairage et de signalisation conformes au code de la route - Roue de secours - Manuel d'entretien - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS à pied. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 an minimum 	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	

✓

H±

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot N° 1 : Véhicule Autocar

Item N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix unitaire HT/HDD/HTVA	(3) Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3) + (4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5) + (6)
1	Véhicule AUTOCAR	U	1						
2	Remorques à bagages pour autocar	U	1						
MONTANT TOTAL =									

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

Lot N° 02 : Véhicule Tracteur Routier ADR avec citerne

N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.

Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.

Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.

Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.

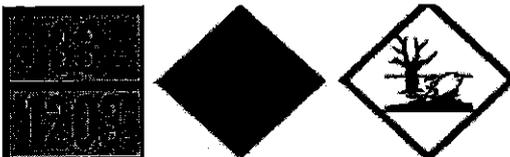
Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p>TRACTEUR ROUTIER ADR Le véhicule sera homologué comme véhicule d'auto-école de 5 places minimum.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poids total roulant : 38 tonnes minimum. - Puissance minimale du moteur : 300 CV. - Norme d'émissions : Euro 5 minimum. - Muni de réservoir AdBlue - Ralentisseur de vitesse - Boîte de vitesses à 12 rapports avant minimum <p>Le tracteur routier doit avoir des spécifications techniques conformes à l'ADR 2021 par rapport aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipement électrique - Equipement de freinage - Equipement de prévention des risques d'incendie - Dispositif de limitation de vitesse - Dispositif d'attelage des véhicules à moteur et remorques - Préventions des autres risques dus aux carburants <p>Cabine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 5 personnes. - Pour le conducteur stagiaire et le formateur : 2 sièges avant, réglables et équipés de ceinture de sécurité. - Pour les trois autres stagiaires : Une banquette arrière pouvant contenir 3 personnes avec ceinture de sécurité en prenant en considération l'équipement de la cabine d'une barre de protection pour protéger les stagiaires assis en arrière ou 3 sièges arrières équipés de ceinture de sécurité. - Pour permettre aux stagiaires l'accès aux places arrières : cabine munie d'une 3ème porte, côté droit. - Garantie anticorrosion. <p>Equipement de la cabine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le conducteur stagiaire et le conducteur formateur : - 2 Rétroviseurs fixés à droite et 2 à gauche. - Rétroviseur avant coté pare-brise (Antévisueur) - Chronotachygraphe double équipage. - Double commande (sans 2ème volant) avec une prépondérance pour le conducteur formateur : pédales d'accélérateur et de frein. 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>- Boîte à pharmacie avec le nécessaire pour les premiers secours. Outillage de bord : - Lot de bord standard : cric, outillage, cales, lampe de signalisation. - Triangle de pré-signalisation. - Gilet de sécurité. - Roue de secours. Extincteurs : - 2 extincteurs polyvalents conforme à la législation et la réglementation en vigueur : ▪ 1 extincteur d'une capacité minimum de 2 kg dans la cabine ▪ 2 extincteurs d'une capacité minimum de 6 kg, à l'extérieur du véhicule, placé à un endroit facilement accessible. Couleur du véhicule, logo et inscriptions : - Couleur blanche. - La mise en place d'un film d'habillage Longue durée selon le model validé et communiqué par l'OFPPT comportant Logo de l'OFPPT et Mention « Véhicule Auto-Ecole » Documents techniques en langue française : - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange Garantie : - 24 mois minimum</p>		
2	<p>CITERNE CARBURANT Caractéristiques Générales : - Citerne Tridem en Aluminium de 33 M3 - 6 Compartiments avec une commande pneumatique - Normes ADR classe 3 - Corps de citerne de forme ovale - Chargement par sources - Pression de service : atmosphérique - Pression d'épreuve : 0.5kg/cm2 Matériaux : - Corps citerne en aluminium d'épaisseur minimale 4mm - 2 fonds d'extrémité en aluminium d'épaisseur minimum 4 mm - 5 cloisons minimum intérieures étanches en aluminium d'épaisseur minimum 4 mm - Châssis en acier composé de deux longerons centraux entretoisés par des traverses rigide d'épaisseur minimum 6mm Kits complets des équipements compartiments et circuit de chargement en source conforme aux normes ADR : - 6 Trous d'homme diamètre nominal minimum 500mm boulonné avec soupape de sécurité pression - 6 vannes de vidanges (type sphérique 3" pneumatique) - 6 Clapets de fonds 3" - 6 Boutons pneumatique pour ouvrir le clapet de fond pour compartiment - 1 Bouton pneumatique pour fermer toutes les clapets de fond (bouton d'urgence)</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif anti débordement (compatible à celui du poste de chargement) - 1 Coffret en aluminium 1 Récupération des gaz près de la nappe de vanne (Air valve, pipe, couplage, etc...) - 2 Accouplements de déchargement diamètre 3" avec accouplement - Couvercle cache-poussière avec deux menottes - Indicateur de produit Equipements routiers - Suspension pneumatique - 3 Essieux simple 9 tonnes - Freinage ABS avec capteurs de chaque roue - Frein de parc à commande pneumatique (frein à disque) - Relevage d'essieux avec baisse automatique - 6 pneumatiques, montés sur jantes acier + pneu de secours - Equipement électrique réglementaire suivant ADR - Pivot d'attelage bien renforcé - 2 Béquilles à commande mécanique centrale à deux vitesses en acier avec une position bien renforcée pour supporter la charge en cas de dételage - Châssis bien fixé avec l'ensemble à balanciers et bras de traction - 1 Set Anti-cycliste en aluminium - Bande rétro-réfléchissantes latérales et à l'arrière du véhicule - 1 Pare-choque homologué - Fontaine d'eau avec porte savon Autres équipements routier - 2 portes flexibles de 6 m chacun l'un sur l'autre - Clé symétrique en bronze ou aluminium - 1 Coffre à outils - Clé de roue - 2 Cales de roue en plastique avec support - 2 Feux orange - 1 Prise de terre type enrouleur - 3 Bornes de mise à la terre pour le déchargement - 1 Echelle sur fond arrière - Rambarde de sécurité sur les deux côtés avec fil de vie fournit avec un harnais - 1 Passerelle antidérapante - 1 Interlock (système de blocage) - 1 Filtre Lubrifiant Régulateur - 1 Signe de déchargement - Pare cycliste des deux cotés - Feux antibrouillards - Feux de marche arrière - Feux de stop surélevé - Avertisseur sonore de marche arrière - 2 Supports pour les extincteurs 		

Handwritten mark

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>- Supports avec plaques ADR métalliques & signalétiques de produit en arrière et 2 supports de chaque côté de la citerne avec leurs plaques ADR</p>  <p>- Triangle de signalisation (camion en cours de déchargement) avec</p>  <p>3 cônes de balisage</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Seau en aluminium - 1 pelle en aluminium <p>Le soumissionnaire doit présenter les contrôles et documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Radiographie des soudures de résistance à 100% - Epreuve hydraulique par Organisme de Contrôle - Jaugeage global de la citerne - Contrôle d'étanchéité - Attestation de conformité au code la route par le constructeur - Certificat ADR - Dossier constructeur - Manuel de maintenance - Certificat de garantie de corrosion - Carte grise - Certificat de jaugeage <p>Le soumissionnaire doit assurer la formation sur l'utilisation de l'ensemble des équipements de la citerne</p> <p>Couleur de la citerne, logo et inscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur blanche. - La mise en place d'un film d'habillage Longue durée selon le model validé et communiqué par l'OFPPT comportant Logo de l'OFPPT et Mention « Véhicule Auto-Ecole » <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 mois minimum 		

Handwritten mark

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot N° 02 : Véhicule Tracteur Routier ADR avec citerne

Items N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix unitaire HT/HDD/HTVA	(3) Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3) + (4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5) + (6)
1	TRACTEUR ROUTIER ADR	U	1						
2	CITERNE CARBURANT	U	1						
MONTANT TOTAL =									

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

Lot N°03 : Equipements de stockage, TMD et outillage divers

N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.

Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.

Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.

Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item. Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,.... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Roll standard à 3 panneaux : Structure en acier - Charge : 400 kg minimum - Dimensions utiles minimales : 650 x 750 x 1 500 mm - Muni de 4 roulettes dont 2 pivotantes	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
2	Chariot à 2 plateaux en bois : Structure en acier - Dimensions utiles minimales (L x l) : 850 x 500 mm - Charge totale : 200 kg minimum - Avec poignée de poussée - Muni de 4 roulettes dont 2 pivotantes		
3	Diable de manutention : Construction en tube acier - Charge utile : 200 kg minimum - Bavette fixe. - Roues increvables à bandage caoutchouc ou similaire.		
4	Palletier : 1 Bloc de 2x3 travées accolées dos à dos et reliées par des barres de jumelage - Hauteur de la dernière lisse : 5,5 à 6 m. Profondeur des échelles : 1,1 à 1,2 m. 4 niveaux de gerbage (y compris au sol). Le premier niveau de chaque travée sera équipé d'un caillebotis permettant le stockage de demi-palettes. Lisses : possibilité de placer 3 palettes de 1200x800 mm de 600 Kg minimum chacune (800 mm en façade). - 1 Bloc de 2x3 travées accolées dos à dos et reliées par des barres de jumelage Hauteur de la dernière lisse = 4 à 4,5 m. Profondeur des échelles = 1,1 à 1,2 m. 3 niveaux de gerbage (y compris au sol). Le premier niveau de chaque travée sera équipé d'un caillebotis permettant le stockage de demi-palettes.		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>Lisses : possibilité de placer 3 palettes de 1200x800 mm de 600 Kg minimum chacune (800 mm en façade).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les échelles d'extrémité devront dépasser de 1 m la hauteur de la dernière lisse. - Chaque bloc est à protéger par des protections latérales constituées d'un madrier en bois et de 2 sabots. - Les échelles devront être munies de protections montant échelle. - Les lisses devront être munies de leurs goupilles de sécurité. <p>Livrer avec une plaque de charge pour chaque Bloc, indiquant les charges admissibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation est prise en charge par le fournisseur. -Le revêtement des éléments du palletier en galvanisé ou peint. -Pièces de rechange à livrer avec le palletier : <ul style="list-style-type: none"> • 3 paires de lisses • 4 sabots • 4 échelles (2 pour chaque bloc) <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS mural - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange 		
5	<p>Cantilever :</p> <p>Un rayonnage cantilever simple face pour le stockage des charges longues à poser contre un mur.</p> <ul style="list-style-type: none"> -3 montants charge minimum 1500 kg par montant. Hauteur montant minimum 2000 mm Profondeur montant minimum 800 mm Les montants sont reliés par des croisillons pour augmenter la stabilité La distance entre deux montants montées minimum 1400 mm -4 bras par montant charge minimum 300 kg par bras Longueur bras minimum 500 mm Les bras sont équipés par des butées d'arrêt et des goupilles de sécurité Bras réglables au pas ente 50 mm et 100 mm -Livrer avec une plaque de charge indiquant les charges admissibles. - L'installation est prise en charge par le fournisseur. -Revêtement du cantilever en galvanisé ou peint. - Pièces de rechange à livrer avec le cantilever : <ul style="list-style-type: none"> • 4 bras • 4 butées d'arrêt • 1 montant 	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	Documents techniques en langue française : - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS mural - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange		
6	Élément de rayonnage simple face pour magasin : Dimensions (L x P x H) : 1000 mm x 450 mm x 2000 mm \pm 10 % - 5 Tablettes horizontales supportant chacune au minimum 150 kg. - Tablettes réglables en hauteur. - Pieds avec embouts en plastique.		
7	Gondole centrale double face pour magasin : Dimensions (L x P x H) : 1000mm x 400mm x 2000mm \pm 10 % - 5 Tablettes horizontales supportant chacune au minimum 120 kg. - Tablettes réglables en hauteur - Matériaux : Acier traité avec peinture Epoxy (spécial agro-alimentaire) - Pieds avec embouts en plastique.		
8	Tête de gondole simple face ovale pour magasin : Dimensions (L x P x H) : 800mm x 400mm x 2000mm \pm 10 % - 5 Tablettes horizontales supportant chacune au minimum 120 kg. - Tablettes réglables en hauteur - Matériaux : Acier traité avec peinture epoxy (spécial agro-alimentaire) - Pieds avec embouts en plastique.		
9	Élément de rayonnage dynamique pour magasin : Dimensions (L x P x H) : 1000mm x 1000mm x 2000 mm \pm 10 % - 4 Niveaux horizontaux minimum supportant chacun au minimum 150kg - Niveaux réglables en hauteur pouvant assurer une pente minimum de 5% - Mouvement dynamique assuré par gravité à l'aide des rails à galet ou rouleaux - Les lisses devront être munies de leurs goupilles de sécurité		
10	Escabeau : Montants et marches en aluminium - Marches antidérapantes. - Hauteur de travail \geq 2,5 m - Charge maximale \geq 150 kg		
11	Bacs à bec en plastique : Assortiment de bacs de différentes capacités : ▪ 50 bacs de capacité \geq à 0,4 L et \leq à 0,6 L ▪ 200 bacs de capacité \geq à 4 L et \leq à 6 L		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 bacs de capacité \geq à 10 L et \leq à 12 L - Bacs équipés d'un porte-étiquette à l'avant. 		
12	<p>Cutter à lame protégée : Coupe films, bandes adhésives et sangles d'emballages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lame en acier - Livré avec 5 lames de rechange 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
13	<p>Ciseaux professionnels : Coupe papier et carton.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lames en acier inoxydable. - Longueur totale : 17 cm minimum 		
14	<p>Pack de cerclage pour feillard polypropylène : 1 chariot dévidoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 bobines de feillard ▪ largeur = 12 ou 16 mm ▪ longueur = 1000 m minimum - 1 tendeur-sertisseur - 1000 chapes semi-ouvertes minimum 		
15	<p>Dérouleur horizontal de papier kraft : Pour rouleaux de papier de \varnothing 30 cm et largeur 1 m.</p>		
16	<p>Dérouleur manuel pour film de palettisation : Pour bobines de largeur jusqu' à 500 mm</p>		
17	<p>Particule de calage type Flo-pak : Particules de mousse de polystyrène.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sac de : 0,50 m³ 		
18	<p>Rouleau de film à bulles : Film en polyéthylène</p> <ul style="list-style-type: none"> - Largeur : 500 mm - Qualité : 50 microns minimum - Longueur : 100 mètres minimum 		
19	<p>Papier kraft pour calage et protection : Grammage : minimum 70 grammes/m²</p> <ul style="list-style-type: none"> - Longueur des rouleaux 200 m minimum - 1 Rouleau de largeur 500 mm - 1 Rouleau de largeur 600 à 800 mm - 1 Rouleau de largeur 1 000 mm 		
20	<p>Film étirable transparent manuel : Largeur = 450 à 500 mm</p> <ul style="list-style-type: none"> - Longueur = 250 m minimum - Epaisseur = 20 microns minimum 		
21	<p>Étiquettes de manutention « Flèche sens de chargement » : Dimensions minimales : 70 x 100 mm</p> <ul style="list-style-type: none"> - En papier brillant ou fluo avec impression rouge ou noire - Rouleau de 250 étiquettes minimum 		
22	<p>Étiquettes de manutention « Parapluie » :</p>		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	Dimensions minimales : 70 x 100 mm - En papier brillant ou fluo avec impression rouge ou noire - Rouleau de 250 étiquettes minimum		
23	Étiquettes de manutention avec mention « Fragile » et verre à pied : Dimensions minimales : 70 x 100 mm - En papier brillant ou fluo avec impression rouge ou noire - Rouleau de 250 étiquettes minimum	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
24	Dévidoir de rubans adhésifs : Corps en acier et poignée plastique. - Pour rouleaux de largeur 50 mm.		
25	Rubans adhésifs d'emballage : Largeur : 50 mm - Longueur : 100 m minimum		
26	Balance compteuse : Balance électronique - Plateau en acier inoxydable - Portée 150 kg minimum - Précision de lecture : ≤ 20 g - Fonctions minimales : ▪ Pesage simple, ▪ Comptage, ▪ Tarage, ▪ Totalisation - Colonne avec écran affichage LCD. - Alimentation : 220 V – 50 Hz		
27	Bande d'amortissement du quai : Butoir rectangulaire de surface zébré en caoutchouc traité anti-vieillessement, coloris traités anti-UV. Sans renforts métal. Pour usage extérieur. - Fixation sur quai par vis - Largeur minimum 200 mm - Epaisseur minimum 40 mm - Longueur 10000 mm (en une seule partie, ou plusieurs parties d'une longueur minimum 500 mm juxtaposées) - L'installation sur le quai est prise en charge par le fournisseur		
28	Caisse palette grillagée : Avec patins pour la manutention par chariot élévateur - Structure en acier - Charge maximale : 1000 kg minimum. - Gerbable (oreilles de gerbage et d'élingage) - Avec au moins une demi-porte rabattable - Dimensions : 800 x 1200 mm		
29	Palette en bois de 800 x 1 200 mm : Palette standard à 4 entrées		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	- Charge statique supportée 1 200 kg minimum		
30	Palette en bois de 1 000 x 1 200 mm : Palette standard à 4 entrées - Charge statique supportée 1 200 kg minimum	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
31	Palette en bois de 800 x 600 mm : Palette standard à 4 entrées - Charge statique supportée 500 kg minimum		
32	Palette en plastique de 800 x 1 200 mm : Palette standard à 4 entrées - Charge statique supportée 1 000 kg minimum		
33	Banderoleuse semi-automatique : La banderoleuse semi-automatique est destinée pour emballage des charges palettisées avec un film étirable. La banderoleuse semi-automatique doit avoir les caractéristiques suivantes : - Hauteur de banderolage utile : 2000 mm minimum - Diamètre de la table tournante : 1500 mm de minimum - Détection électronique de la hauteur de la palette - Dimensions et poids de palettes minimum (l x L x H) : 500 x 500 x 300 mm et 50 kg - Dimensions et poids de palettes maximum (l x L x H) : 1000 x 1200 x 2200 mm et 1200 kg \pm 10% - Vitesse de rotation réglable de la table tournante : De 0 à 12 mètre/minute \pm 10% - Vitesse de montée de descente du chariot porte-bobines : De 1,4 à 4 mètre/minute \pm 10% - Cadence : minimum 10 palettes par heure La banderoleuse doit être livrée avec une rampe pour permettre de poser les palettes à l'aide du transpalette manuel. La banderoleuse doit permettre de faire des programmes pour la gestion électronique du nombre de tours haut et bas, des tours de renforts, la pose de coiffe, le débordement du film. (Minimum 10 programmes) La banderoleuse doit être livrée avec minimum 05 rouleaux films étirable avec les caractéristiques suivantes : - Largeur = 450 à 500 mm - Longueur = 250 m minimum - Epaisseur = 20 microns minimum Alimentation électrique : 220V Le soumissionnaire doit assurer : - Que La banderoleuse est conforme à la réglementation et norme en sécurité en vigueur - La formation sur l'utilisation de la banderoleuse		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>- L'installation et la mise en service de la banderoleuse</p> <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS mural - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 an minimum 		
34	<p>Lunettes-masque de protection :</p> <p>Protection des projections légères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lunettes ajustables - Oculaire en polycarbonate incolore - Monture en PVC 	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	
35	<p>Gants de manutention :</p> <p>En cuir ou croûte de cuir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec renfort sur la paume des gants 		
36	<p>Chaussures de sécurité :</p> <p>Coquille Acier 200 joule</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semelle Acier - Chaussures Antistatiques - Talon avec absorption d'énergie - Semelle antidérapante (SRC) - Matière du dessus : Cuir croute Matière semelle : PU/PU - Pointures : 02 Pointure 39, 04 Pointure 40, 08 Pointure 41 10 Pointure 42 et 06 Pointure 43 		
37	<p>Casque de protection de couleur jaune :</p> <p>Tour de tête ajustable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logo OFPPT imprimé sur l'avant du casque - Coiffe textile 		
38	<p>Casque de protection de couleur bleu :</p> <p>Tour de tête ajustable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logo OFPPT imprimé sur l'avant du casque - Coiffe textile 		
39	<p>Gilet de signalisation de couleur jaune :</p> <p>Bandes rétro réfléchissantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logo OFPPT imprimé sur le dos du Gillet - Fermeture par bande scratchée - 07 Tailles M - 09 Tailles L - 08 Tailles XL - 06 Tailles XLL 		
40	<p>Gilet de signalisation de couleur bleu :</p> <p>Bandes rétro réfléchissantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logo OFPPT imprimé sur le dos du Gillet - Fermeture par bande scratchée 		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	- 07 Tailles M 09 Tailles L - 08 Tailles XL - 06 Tailles XLL		
41	Chaîne de signalisation en plastique : Couleur : rouge et blanc - Diamètre : 8 mm minimum - Longueur : 15 mètres minimum	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
42	Potelet de fixation de chaîne de signalisation : En acier - Couleur : rouge et blanc - Hauteur : 0,70 à 1 m - Sur socle		
43	Panneau de signalisation « sens interdit » : Panneau réfléchissant en acier galvanisé de diamètre minimal de 300 mm - Avec support en acier galvanisé et socle pour poser sur sol. - Hauteur totale : 900 à 1 200 mm.		
44	Panneau de signalisation « stop » : Panneau réfléchissant en acier galvanisé de dimensions minimales 300 x 300 mm. - Avec support en acier galvanisé et socle pour poser sur sol. - Hauteur totale : 900 à 1 200 mm.		
45	Panneau de signalisation « attention danger » : Panneau réfléchissant en acier galvanisé de dimensions minimales 300 x 300 mm. - Avec support en acier galvanisé et socle pour poser sur sol. Hauteur totale : 900 à 1 200 mm.		
46	Panneau de signalisation « direction obligatoire » : Panneau réfléchissant en acier galvanisé de dimensions minimales 300 x 300 mm. - Avec support en acier galvanisé et socle pour poser sur sol. Hauteur totale : 900 à 1 200 mm.		
47	Cône de signalisation : En matière caoutchouc - Couleur rouge ou orange - Avec bandes de peinture blanche réfléchissante - 20 Hauteur de 450 à 550 mm - 20 Hauteur de 600 à 750 mm - 20 Hauteur de 800 à 1050 mm		
48	KIT ADR COMPLET (valise ADR) : Le Kit ADR doit être composé au minimum de 10 accessoires obligatoires pour le transport de matière dangereuse		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>conditionnés dans une valise en plastique souple de haute résistance.</p> <p>Descriptif des accessoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 plaque d'obturation égout en néoprène - 1 lampe torche caoutchouc, livrée avec 2 piles - 1 paire de gants nitrile compatible produits chimiques - 1 flacon de liquide rince oeil, stérile minimum 200ml - 1 réservoir collecteur en plastique de capacité minimum 1.2 litres - 1 pelle écope en aluminium - 1 masque double cartouches, caoutchouc, brides réglables, soupape d'expiration, norme CE EN 140 - 2 cartouches filtrantes à visser A1B1E1K1, CE EN 141 - 1 paire de lunettes masque en PVC, anti buée, réglable 		
49	<p>Plaque orange ADR à chiffres interchangeables pour le transport de matières dangereuses :</p> <p>La plaque support permet de modifier la signalétique en fonction des matières dangereuses transportées, à l'aide de système de glissement et fixation de rectangle contenant des chiffres et lettres qui composent le N° d'identification du danger au haut de la plaque et le N° ONU en bas de la plaque.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La plaque orange doit être conforme aux spécifications de l'ADR 2021 - La plaque orange doit être de forme rectangle de 40cm de base et 30cm de hauteur, rétro réfléchissante et bordée d'un liséré noir et d'un trait noir au milieu. - Le matériau utilisé doit être résistant aux intempéries et garantir une signalisation durable. - Les chiffres à placer dans la glissière de la plaque support doivent être : <ul style="list-style-type: none"> • Conforme aux spécifications de l'ADR 2021 • Rétro-réfléchissant de couleur orange • Avec dimensions H 135mm et l 80mm • Fabriqué avec matériau résistant aux intempéries et garantissant une signalisation durable. • La quantité de chiffre à livrer avec la plaque orange doit se composer de 2 séries de chiffre de 0 à 9, de la lettre X et de 4 rectangle vide 		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
50	<p>Jeu de 16 Plaques étiquettes ADR : Conforme aux spécifications de l'ADR 2021 - Le matériau utilisé doit être résistant aux intempéries et garantir une signalisation durable. - Forme carrée d'au moins 25 cm de côté posé sur un sommet (en losange) et reproduisant les symboles de dangers correspondant aux classes suivantes :</p> <p>Classe 1 : Matières et objets explosibles Division 1.1 : Matières et objet comportant un objet d'explosion en masse Classe 2 : GAZ Division 2.1 : Gaz inflammables Division 2.2 : Gaz ininflammables, non toxique Division 2.3 : Gaz toxique</p>		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>Classe 3 : Liquide inflammable Classe 4.1 : Matières solides inflammables, matière auto-réactive, matières qui polymérisent et matières solides explosibles désensibilisé Classe 4.2 : Matières sujettes à l'inflammation spontanée Classe 4.3 : Matières qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables Classe 5.1 : Matières comburantes Classe 5.2 : Peroxydes organiques Classe 6.1 : Matières toxiques Classe 6.2 : Matières infectieuses Classe 7 : Matières radioactives Classe 8 : Matières Corrosives Classe 9 : Matières et objets dangereux divers Batteries en lithium</p>		
51	Manuel ADR 2021 en Langue Française (volume I et II)		
52	<p>Simulateur numérique de manipulation d'extincteur incendie : Le simulateur permet de simuler des actions d'extinctions d'incendie de feu numérique. Le simulateur doit permettre la simulation d'incendie de classe A, B, C minimum Le simulateur numérique doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un extincteur d'entraînement à laser infrarouge 6 Kg • Un écran de simulation de flammes numérique à LED • Un dispositif de commande du formateur (tablette) <p>Extincteur d'entraînement à laser infrarouge L'extincteur à laser infrarouge 2.5kg doit avoir des caractéristiques identiques à la réalité en terme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poids, • Taille, • Code couleur, • Sérigraphie, • Mise en fonctionnement, • Capacité et autonomie, • Distance de sécurité à respecter lors de l'attaque du feu, <p>Comportement réel de différents types de feu, de différentes intensités,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de reprise du feu si le feu est mal éteint ou si l'angle d'attaque du feu n'est pas le bon <p>L'extincteur à laser doit être équipé de batteries rechargeables avec son dispositif de recharge. Ecran de simulation de flammes numérique à LED</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>Permet de détecter les mouvements effectués par le stagiaire avec l'extincteur et ajuste les flammes numériques. Dispositif de commande du formateur (tablette) Le dispositif de commande du formateur doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarrer et arrêter les entraînements • Sélectionner la classe d'incendie • Choisir le niveau de difficulté du feu et le modifier au cours de l'entraînement • Personnaliser des scénarios et les sauvegarder en vue d'une réutilisation ultérieure • Enregistrer l'historique des résultats des stagiaires afin d'analyser leur progrès <p>La connexion des unités du simulateur doit être sans fil. Le simulateur doit avoir un effet sonore de l'action de simulation de l'incendie. Le simulateur doit être livré avec une malle de transport robuste. Alimentation électrique 220 Le soumissionnaire doit assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation, la configuration, et la mise en service du système et des différents équipements utilisés. - La formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS mural - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 an minimum 		
53	<p>RUBANS DE BALISAGE REFLECHISSANT : Largeur entre 50mm à 70 mm - Longueur : 100m - Couleur : blanc/rouge ou noir/jaune</p>		
54	<p>BACS A SABLE INCENDIE : Couleur : rouge - Dimensions : H 500 x l 800 x P 480 mm +/- 10% - Matière : Polyéthylène</p>		
55	<p>KIT COMPLET D'HARNAIS DE SECURITE DE TRAVAIL EN HAUTEUR : Livré avec tous les accessoires nécessaires selon la réglementation en vigueur :</p>		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>HARNAIS 2 POINTS EN 361</p> <p>MOUSQUETONS ACIER À OIS EN 362 / EN 12275</p> <p>SAC DE TRANSPORT En toile de bâche renforcée 420 x 420 mm</p> <p>ANTICHUTE À RAPPEL AUTOMATIQUE À SANGLE CARTER ALUMINIUM Longueur 1,8 m Utilisation Facteur 2 Horizontale / Verticale EN 360</p>		
56	<p>COMBINAISONS POUR LES INDUSTRIES CHIMIQUE, PETROLE, GAZ : Couleur : Bleu ou Gris</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résistance optimale à l'abrasion, la déchirure, la perforation, la combustion. - Avec film micro-poreux respirant et traité anti-statique. - Élastiques à la tête, aux poignets et aux chevilles pour plus de protection. - Étanche au liquide - Taille : 01 en XL, 01 en L et 01 en XXL 		
57	<p>GANTS DE MANUTENTION SPECIAL HYDROCARBURES ET ACIDES : Support coton interlock enduit PVC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèle lisse antistatique - Coloris rouge ou vert - Longueur : 40 cm - Épaisseur : entre 1,20 à 1,40 mm. 		
58	<p>CASQUE DE PROTECTION DE COULEUR ROUGE : Tour de tête ajustable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logo OFPPT imprimé sur l'avant du casque - Coiffe textile 		
59	<p>PANNEAU D'INTERDICTION - DEFENSE DE FUMER : Forme : Rond</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimension : 450 mm - Épaisseur : minimum 1.2mm - Matériau : PVC Rigide - Symbole conforme à la norme en vigueur 		
60	<p>PANNEAU D'INTERDICTION - FLAMME NUE INTERDITE : Forme : Rond</p>		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<ul style="list-style-type: none"> - Dimension : 450 mm - Epaisseur : minimum 1.2mm - Matériau : PVC Rigide - Symbole conforme à la norme en vigueur 		
61	<p>PANNEAU INTERDICTION - TELEPHONES MOBILES INTERDITS : Forme : Rond</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimension : 450 mm - Epaisseur : minimum 1.2mm - Matériau : PVC Rigide - Symbole conforme à la norme en vigueur 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
62	<p>PANNEAU INTERDICTION - ACCES INTERDIT AUX PERSONNES NON AUTORISEES : Forme : Rond</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimension : 450 mm - Epaisseur : minimum 1.2mm - Matériau : PVC Rigide - Symbole conforme à la norme en vigueur 		
63	<p>PANNEAU OBLIGATION - JETER DECHETS A LA POUBELLE : Forme : Rond</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimension : 450 mm - Epaisseur : minimum 1.2mm - Matériau : PVC Rigide - Symbole conforme à la norme en vigueur 		
64	<p>PANNEAU D'OBLIGATION DES EPI : Forme : Rectangulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimension : L 600mm x l 400mm - Epaisseur : minimum 1.2mm - Matériau : PVC Rigide - Symbole conforme à la norme en vigueur 		
65	<p>MANNEQUIN PROFESSIONNEL : Mannequin de vitrine en PE complet adulte dédié à l'exposition des équipements de protection individuel, des combinaisons et harnais de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Position debout - Couleur de la peau - Forme supportant le poids de l'habillement des combinaisons et harnais de sécurité en position debout - Taille : 170 cm minimum - Poids : 50 Kg minimum 		
66	<p>ASPIRATEUR POUSSIERE : Aspirateur mobile de poussière et de liquides avec panier normale, avec deux moteurs à deux étages.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Volt : 220 - 240 V -Puissance max : 2400 W -Puissance mini : 2050W 		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	-Dépression mini (mm H2O): 2250 -Admission d'air mini (m3 / h) : 340		
67	NETTOYEUR HAUTE PRESSION A EAU CHAUDE : Débit : 300 l/h mini - Pression mini : 30 à 50 bar - Température max : 30 à 85 °c - Réservoir détergeant(s) - Livré avec lance et flexible haute pression longueur 10 m et tous les accessoires nécessaires au nettoyage Documents techniques en langue française : - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec son support en PLEXIGLAS mural - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
68	KIT DE VIDANGE : Clé à vidange - Embouts magnétiques carré mâle : 8 - 10 mm. - Embouts magnétiques 6 pans mâle : 8 - 10 - 12 - 13 - 14 - 17 mm. - Douilles magnétiques 6 pans femelles : 13 - 14 - 17 - 18 - 19 - 21 mm. - Embouts magnétiques Torx 45. - Support pour embouts		
69	VIDANGEURS D'HUILE USEE EQUIPÉ : Assure la récupération et l'aspiration avec : - Indicateur de niveau, - Sondes d'aspiration - Kit de diamètres différents et le bac de stockage. - Régulateur pneumatique de vidange. - Capacité de réservoir : 90 litres min		
70	JEU DE CABLES DE DEMARRAGE : Longueur minimale des câbles : 210 mm. - Capacité : 250 Ampères minimum.		
71	CRIC ROULEUR HYDRAULIQUE : 4 tonnes minimum - Matière : Acier - Hauteur de levage minimum : 150mm max - Poignée de confort sur le levier		
72	CHANDELLE : Capacité minimale : 16 T - Modèle sécurisé à crémaillère. - Hauteur maxi : 1100 mm minimum		
73	SOUFFLETTE D'AIR COMPRI ME METALLIQUE : Bec de longueur 100 mm minimum. - Pression d'utilisation : 1 - 6 bars minimum		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
74	PISTOLET DE GONFLAGE DES PNEUS A MANOMETRE : Contrôleur de pression et gonflage - Version professionnelle - Avec embout rapide - Manomètre haute qualité pour une lecture exacte - Plage de mesure minimum 0-10 bars	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
75	ÉTABLIS : Etabli biplace L: 2000 mm, l: 750 mm, H: 850 mm - Mobilier en tôle d'acier forte épaisseur, plateau hêtre épaisseur: 40 mm minimum - Structure rigide démontable équipée de 2 longerons dessous plateau. - Piètements avec embouts en plastique pour la protection des sols. - Finition époxy.		
76	SERVANTES D'ATELIER MOBILE : 5 tiroirs minimum - Charge par tiroir : 10 kg minimum - Ouverture individuelle et totale des tiroirs - Système de fermeture centralisée par serrure - Système anti- basculement - Tapis mousse dans chaque tiroir - 4 roues robustes dont 2 directionnelles avec frein - Dimensions minimales : 600 x 700 x 330 mm		
77	BALADEUSE ELECTRIQUE SANS FIL : Sans fil à LED - Avec interrupteur et crochet. - Chargeur de batterie. - Tension d'alimentation : 220 V – 50 Hz		
78	JEU DE TOURNEVIS PLATS : - 1 Tournevis 3 x 100 - 1 Tournevis 5 x 100 - 1 Tournevis 7 x 150 - 1 Tournevis 5 x 150 - 1 Tournevis 7 x 200 - 1 Tournevis 10 x 250		
79	JEU DE TOURNEVIS POZIDRIV : - 1 Tournevis PZ0 3 x 75 - 1 Tournevis PZ1 4,5 x 100 - 1 Tournevis PZ2 6 x 125 - 1 Tournevis PZ3 8 x 150 - 1 Tournevis PZ4 10 x 200		
80	JEU DE TOURNEVIS PHILIPS : - 1 Tournevis Philips 0 3 x 75 - 1 Tournevis Philips 1 4,5 x 100		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	- 1 Tournevis Philips 2 6 x 100 - 1 Tournevis Philips 3 8 x 150 - 1 Tournevis Philips 4 10 x 200		
81	CLE EN CROIX POUR PL : Dimensions : 24, 27, 32 mm - Carré mâle de 3/4"	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
82	CLE EN CROIX POUR VL : Dimensions : 17, 19, 21 mm		
83	JEU CLES A PIPE DEBOUCHEES : Dimensions : 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 22 - 24 - 27 - 30 - 32		
84	MARTEAU DE MECANICIEN : Tête en acier trempé - Poids : 1 Kg minimum		
85	MONTURE DE SCIE REGLABLE : Livrée avec 10 lames de 300 mm		
86	PINCE COUPANTE DIAGONALE : Longueur 160 mm minimum		
87	PINCE UNIVERSELLE : Longueur 160 mm minimum		
88	POMPE A GRAISSE MANUELLE METALLIQUE : Capacité : 500 cm ³ minimum		
89	JAUGE DE MESURE DE L'USURE DES PNEUS : Plage de mesure minimale : de 1 à 25 mm.		
90	PINCE MULTIPRISES : Capacité minimale 40 mm. - Manche gainée		
91	ENTONNOIR : Capacité minimal 1.2 Litre - Diamètre minimal 120 MM		
92	BURETTE D'HUILE METALLIQUE : Capacité : 200 ml minimum - Munie d'une pompe manuelle - Livrée avec un bec		
93	BROSSE METALLIQUE : Fils d'acier ou laiton		
94	DEGRIPPANT : Compatible à tous les métaux - 400 à 500ml		
95	DEGRAISSANT : 0,9 à 1L		
96	BALAI FROTTOIR FIBRES DURES : Avec manche en bois ; - Longueur 260 mm.		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
97	BALAI D'ATELIER : Avec manche en bois ; - Dim. 600 mm environ ; - Fibres nylon		

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot N°03 : Equipements de stockage, TMD et outillage divers

Items N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix unitaire HT/HDD/HIVA	(3) Prix total HT/HDD/HIVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3) + (4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5) + (6)
1	Roll standard à 3 panneaux	U	1						
2	Chariot à 2 plateaux en bois	U	1						
3	Diable de manutention	U	1						
4	Palletier	U	1						
5	Cantilever	U	1						
6	Élément de rayonnage simple face pour magasin	U	10						
7	Gondole centrale double face pour magasin	U	2						
8	Tête de gondole simple face ovale pour magasin	U	2						
9	Élément de rayonnage dynamique pour magasin	U	2						
10	Escabeau	U	1						
11	Bacs à bec en plastique	U	1						
12	Cutter à lame protégée	U	10						
13	Ciseaux professionnels	U	10						
14	Pack de cerclage pour feillard polypropylène	U	1						
15	Dérouleur horizontal de papier kraft	U	1						
16	Dérouleur manuel pour film de palettisation	U	1						
17	Particule de calage type Flo-pak	U	1						
18	Rouleau de film à bulles	U	2						
19	Papier kraft pour calage et protection	U	1						
20	Film étirable transparent manuel	U	2						
21	Étiquettes de manutention « Flèche sens de chargement »	U	1						
22	Étiquettes de manutention « Parapluie »	U	1						
23	Étiquettes de manutention avec mention « Fragile » et verre à pied	U	1						
24	Dévidoir de rubans adhésifs	U	8						

Items N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix unitaire HT/HDD/HTVA	(3) Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3) + (4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5) + (6)
25	Rubans adhésifs d'emballage	U	16						
26	Balance compteuse	U	1						
27	Bande d'amortissement du quai	U	1						
28	Caisse palette grillagée	U	4						
29	Palette en bois de 800 x 1 200 mm	U	40						
30	Palette en bois de 1 000 x 1 200 mm	U	20						
31	Palette en bois de 800 x 600 mm	U	20						
32	Palette en plastique de 800 x 1 200 mm	U	4						
33	Banderoleuse semi-automatique	U	1						
34	Lunettes-masque de protection	U	30						
35	Gants de manutention	U	40						
36	Chaussures de sécurité	U	30						
37	Casque de protection de couleur jaune	U	15						
38	Casque de protection de couleur bleu	U	15						
39	Gilet de signalisation de couleur jaune	U	30						
40	Gilet de signalisation de couleur bleu	U	30						
41	Chaîne de signalisation en plastique	U	4						
42	Potelet de fixation de chaîne de signalisation	U	10						
43	Panneau de signalisation « sens interdit »	U	4						
44	Panneau de signalisation « stop »	U	4						
45	Panneau de signalisation « attention danger »	U	3						
46	Panneau de signalisation « direction obligatoire »	U	3						
47	Cône de signalisation	U	60						
48	KIT ADR COMPLET (valise ADR)	U	2						
49	Plaque orange ADR à chiffres interchangeables pour le transport de matières dangereuses	U	2						
50	Jeu de 16 Plaques étiquettes ADR	U	1						

Items N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix unitaire HT/HDD/HTVA	(3) Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3) + (4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5) + (6)
51	Manuel ADR 2021 en Langue Française (volume I et II)	U	2						
52	Simulateur numérique de manipulation d'extincteur incendie	U	1						
53	RUBANS DE BALISAGE REFLECHISSANT	U	10						
54	BACS A SABLE INCENDIE	U	4						
55	KIT COMPLET D'HARNAIS DE SECURITE DE TRAVAIL EN HAUTEUR	U	2						
56	COMBINAISONS POUR LES INDUSTRIES CHIMIQUE, PETROLE, GAZ	U	3						
57	GANTS DE MANUTENTION SPECIAL HYDROCARBURES ET ACIDES	U	2						
58	CASQUE DE PROTECTION DE COULEUR ROUGE	U	2						
59	PANNEAU D'INTERDICTION - DEFENSE DE FUMER	U	2						
60	PANNEAU D'INTERDICTION - FLAMME NUE INTERDITE	U	2						
61	PANNEAU INTERDICTION - TELEPHONES MOBILES INTERDITS	U	2						
62	PANNEAU INTERDICTION - ACCES INTERDIT AUX PERSONNES NON AUTORISEES	U	2						
63	PANNEAU OBLIGATION - JETER DECHETS A LA POUBELLE	U	2						
64	PANNEAU D'OBLIGATION DES EPI	U	2						
65	MANNEQUIN PROFESSIONNEL	U	2						
66	ASPIRATEUR POUSSIERE	U	1						
67	NETTOYEUR HAUTE PRESSION A EAU CHAUDE :	U	1						
68	KIT DE VIDANGE	U	1						
69	VIDANGEURS D'HUILE USEE EQUIPÉ	U	1						
70	JEU DE CABLES DE DEMARRAGE	U	2						
71	CRIC ROULEUR HYDRAULIQUE	U	2						
72	CHANDELLE	U	4						
73	SOUFFLETTE D'AIR COMPRI ME METALLIQUE	U	2						
74	PISTOLET DE GONFLAGE DES PNEUS A MANOMETRE	U	1						

Items N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix unitaire HT/HDD/HTVA	(3) Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3) + (4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5) + (6)
75	ÉTABLIS	U	2						
76	SERVANTES D'ATELIER MOBILE	U	1						
77	BALADEUSE ELECTRIQUE SANS FIL	U	2						
78	JEU DE TOURNEVIS PLATS	U	1						
79	JEU DE TOURNEVIS POZIDRIV	U	1						
80	JEU DE TOURNEVIS PHILIPS	U	1						
81	CLE EN CROIX POUR PL	U	1						
82	CLE EN CROIX POUR VL	U	1						
83	JEU CLES A PIPE DEBOUCHEES	U	1						
84	MARTEAU DE MECANICIEN	U	1						
85	MONTURE DE SCIE REGLABLE	U	1						
86	PINCE COUPANTE DIAGONALE	U	1						
87	PINCE UNIVERSELLE	U	1						
88	POMPE A GRAISSE MANUELLE METALLIQUE	U	1						
89	JAUGE DE MESURE DE L'USURE DES PNEUS	U	2						
90	PINCE MULTIPRISES	U	1						
91	ENTONNOIR	U	2						
92	BURETTE D'HUILE METALLIQUE	U	2						
93	BROSSE METALLIQUE	U	2						
94	DEGRIPPANT	U	4						
95	DEGRAISSANT	U	2						
96	BALAI FROTTOIR FIBRES DURES	U	2						
97	BALAI D'ATELIER	U	2						
MONTANT TOTAL =									

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

F

Lot N°04 : Equipement de contrôle technique

N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case « Proposition du soumissionnaire » en précisant les caractéristiques du matériel proposé.

Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.

Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration » ne doivent pas être renseignées ou modifiées.

Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.

Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p>Ligne de contrôle des freins et du ripage des véhicules lourds :</p> <p>Banc de freinage à rouleaux :</p> <p>Il doit permettre de mesurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le déséquilibre entre les roues d'un même essieu ▪ La répartition de freinage entre les essieux antérieur et postérieur. ▪ L'efficacité globale du frein de service ▪ L'efficacité globale du frein de stationnement ▪ Le poids de l'essieu <p>- Puissance des moteurs : 2 x 8 Kw minimum</p> <p>- Charge maxi par essieu : 15 T minimum</p> <p>- Diamètre rouleaux \geq 200 mm</p> <p>- Coefficient d'adhérence minimal : Sec \geq 0,7 - Humide \geq 0,5</p> <p>- Plage de température de travail minimale : 5° à 40°C</p> <p>- Démarrage automatique à la mise en place du véhicule.</p> <p>- Autobloquant après le contrôle.</p> <p>- Système de pesée intégrée</p> <p>- Alimentation : 380 V – 50 Hz</p> <p>- Manuel d'utilisation de la ligne de contrôle en langue française</p> <p>Système fonctionnant sous environnement Windows permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une base de données clients. - L'affichage, la mémorisation et l'impression des résultats des mesures du banc de freinage et des plaques de ripage. <p>Le système doit être composé des éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PC avec la configuration minimale suivante : ▪ Processeur Intel Core I3 3 Ghz ▪ Mémoire RAM 4 Go ▪ Carte graphique RAM 512 Mo ▪ Interface Réseau Ethernet 1 Gigabits/s ▪ Disque dur de 160 Go et 7 200 tr/min ▪ Ecran plat de 21" ▪ 2 ports USB 	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clavier USB AZERTY ▪ Souris à 2 boutons avec défilement ▪ Système d'exploitation Windows 7 Professional Français ou système plus récent avec Licence ▪ Ecran, clavier et souris de même couleur et de même marque que l'unité centrale. - Logiciel en français fonctionnant sous Windows Imprimante Laser - Chariot mobile avec casier pour imprimante et compartiment fermé pour PC - Installation, configuration, et mise en service du système et des différents équipements utilisés. - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. - Alimentation : 220 V - 50 Hz Documents techniques en langue française : - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange Garantie : • 2 ans minimum 		
2	<p>Plaque de ripage des véhicules lourds :</p> <ul style="list-style-type: none"> Charge maxi par essieu : 15 T minimum - Plage de mesure minimale : -20 à +20 mm/m - Précision de la mesure : 0,1 m/km minimum Documents techniques en langue française : - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange Garantie : • 2 ans minimum 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
3	<p>Jeu de 2 plaques à jeux des véhicules lourds :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mouvements dans 6 directions minimum - Poids admissible par essieu : 15 T minimum - Débattement : 100 mm Documents techniques en langue française : - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange Garantie : • 2 ans minimum 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
4	<p>Ligne de contrôle des freins, de la suspension et du ripage des véhicules légers :</p>	<p>Marque : Référence :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>Banc de freinage à rouleaux :</p> <p>Il doit permettre de mesurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déséquilibre entre les roues d'un même essieu - Le déséquilibre entre AV et AR du véhicule - L'efficacité globale du frein de service - L'efficacité globale du frein de stationnement - Puissance des moteurs : 2 x3,5 Kw minimum - Plage de mesure minimale : 0 à 6 kN - Charge maxi par essieu : 2500 Kg minimum - Vitesse d'essai : 5 à 5,5 Km/h - Diamètre rouleaux ≥ 200 mm - Coefficient d'adhérence minimal : Sec > 0,7 - Humide > 0,5 - Plage de température de travail minimale : 5° à 40°C - Démarrage automatique à la mise en place du véhicule. - Autobloquant après le contrôle. - Caches-rouleaux amovibles. - Alimentation : 380 V – 50 Hz - Manuel d'utilisation de la ligne de contrôle en langue français <p>Système fonctionnant sous environnement Windows permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une base de données clients. - L'affichage, la mémorisation et l'impression des résultats des mesures du banc de freinage, du banc de suspension et des plaques de ripage. <p>Le système doit être composé des éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PC avec la configuration minimale suivante : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Processeur Intel Core I3 3 Ghz ▪ Mémoire RAM 4 Go ▪ Carte graphique RAM 512 Mo ▪ Interface Réseau Ethernet 1 Gigabits/s ▪ Disque dur de 160 Go et 7 200 tr/min ▪ Ecran plat de 21" ▪ 2 ports USB ▪ Clavier USB AZERTY ▪ Souris à 2 boutons avec défilement ▪ Système d'exploitation Windows 7 Professional Français ou système plus récent avec Licence ▪ Ecran, clavier et souris de même couleur et de même marque que l'unité centrale. ▪ Logiciel en français fonctionnant sous Windows ▪ Imprimante Laser ▪ Chariot mobile avec casier pour imprimante et compartiment fermé pour PC <p>Installation, configuration, et mise en service du système et des différents équipements utilisés.</p>	<p>Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>- Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés.</p> <p>- Alimentation : 220 V - 50 Hz</p> <p>Documents techniques en langue française :</p> <p>- Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied</p> <p>- Manuel d'entretien et de réparation.</p> <p>- Manuel des pièces de rechange</p> <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum 		
5	<p>Banc de suspension des véhicules légers :</p> <p>Il doit permettre d'effectuer les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dissymétries droite/gauche. ▪ Efficacités droite/gauche. <p>- Puissance minimale des moteurs : 2 x 2,2 kW</p> <p>- Capacité d'essai par essieu : 2 t minimum</p> <p>- Amplitude d'excitation : 6 mm</p> <p>- Plage de température de travail minimale : 5 à 40°C</p> <p>- Démarrage automatique à la mise en place du véhicule.</p> <p>- Alimentation : 380 V – 50 Hz</p> <p>- Installation, configuration, et mise en service du système et des différents équipements utilisés.</p> <p>- Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés.</p> <p>Documents techniques en langue française :</p> <p>- Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied</p> <p>- Manuel d'entretien et de réparation.</p> <p>- Manuel des pièces de rechange</p> <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum 	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	
6	<p>Plaque de ripage des véhicules légers :</p> <p>Charge d'essai maximale : 2 t minimum</p> <p>- Charge de franchissement : 4 t minimum</p> <p>- Plage de mesure compris entre : +20 à -20 mm/m</p> <p>- Précision de la mesure : 0,1 m/km minimum</p> <p>- Installation, configuration, et mise en service du système et des différents équipements utilisés</p> <p>- Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés.</p> <p>Documents techniques en langue française :</p> <p>- Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied</p> <p>- Manuel d'entretien et de réparation.</p> <p>- Manuel des pièces de rechange</p> <p>Garantie :</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum 		
7	<p>Jeu de 2 plaques à jeux des véhicules légers : Mouvements longitudinal et transversal 6 directions minimum - Poids admissible par essieu : 2,5 t minimum - Installation, configuration, et mise en service du système et des différents équipements utilisés - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. Documents techniques en langue française : - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange Garantie : <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum </p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
8	<p>Analyseur des gaz d'échappement des moteurs essence : Mesure du Coefficient Lambda et des teneurs des gaz d'échappement en HC, CO, CO₂, Nox et O₂ en régime stabilisé et en accélération. - Plages de mesures minimales : ▪ CO : 0 – 10% Vol résolution 0,1 ▪ CO₂ : 0 – 20% Vol résolution 0,01 ▪ HC : 0 à 2 000 ppm Vol résolution 1 ▪ O₂ : 0 – 20% Vol résolution 0,1 ▪ NOX : 0 – 5000 ppm ▪ Coefficient Lambda : 0,8 à 1,2 résolution 0,01 - Ajustage du zéro automatique. - Extraction automatique de la condensation. - Plage de température de travail minimale : 5° à 40°C L'analyseur doit être muni des éléments suivants : - Des éléments de mesure des gaz d'échappement CO, CO₂, Nox, HC, O₂ des moteurs essences en régime stabilisé et en accélération. - Une sonde de mesure du coefficient Lambda. - Une sonde pour la mesure de la température d'huile moteur. - La mesure du régime moteur. - Une sonde pour le prélèvement de la fumée des gaz d'échappement avec système de fixation. - Un écran d'affichage. - Un clavier. - Une imprimante intégrée. - Tension d'alimentation : 220 V – 50 Hz. - Chariot sur roues. - Configuration, et mise en service du système et des différents équipements utilisés</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<ul style="list-style-type: none"> - Livré avec certificat d'étalonnage - Carnet métrologique - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. Documents techniques en langue française : <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange Garantie : <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum 		
9	<p>Opacimètre : Mesure de l'opacité des émissions des moteurs Diesel en régime stabilisé et en accélération.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expression des résultats en pourcentage (%) et en Coefficient d'absorption K (m-1). - Caractéristiques minimales : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré d'opacité : 0 - 99 % avec une résolution de 0,1. ▪ K : 0 - 9,99 m-1 avec une résolution de 0,01. ▪ Mesure de la température des fumées d'échappement Compte Tours : 400 à 9 990 min-1 avec une résolution de 10%. ▪ Mesure de la température d'huile : 0 à 130 °C. - Mise à zéro automatique. - Plage de température de travail minimale : 5° à 40°C L'Opacimètre doit être du type portable et muni des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Une sonde de température pour la mesure de la température d'huile moteur. - Une sonde pour le prélèvement de la fumée des gaz d'échappement avec système de fixation. - Une sonde pour régime moteur (tr/min) - Un écran d'affichage. - Un clavier compact. - Une imprimante intégrée. - Tension d'alimentation : 220 V - 50 Hz. - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. Documents techniques en langue française : <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange Garantie : <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
10	<p>Réglophare à double visée laser : Réglage de phares y compris les halogènes, xénon et LED</p>		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<ul style="list-style-type: none"> - Luxmètre digital pour le contrôle de l'intensité lumineuse - Mesure de l'intensité lumineuse : 0 à 200 Lux minimum - Mesure de rabattement de feu de croisement - Colonne en aluminium graduée - Boîtier optique en acier réglable en hauteur - Hauteur de travail minimale de 250 à 1 400 mm - Plage de température de travail minimale : 5 à 40°C - Alimentation par batterie - Sur roues - Manuel d'utilisation en langue française - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum 		

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot N°04 : Equipement de contrôle technique

Item N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix unitaire HT/HDD/HTVA	(3) Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3) + (4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5) + (6)
1	Ligne de contrôle des freins et du ripage des véhicules lourds	U	1						
2	Plaque de ripage des véhicules lourds	U	1						
3	Jeu de 2 plaques à jeux des véhicules lourds	U	1						
4	Ligne de contrôle des freins, de la suspension et du ripage des véhicules légers	U	1						
5	Banc de suspension des véhicules légers	U	1						
6	Plaque de ripage des véhicules légers	U	1						
7	Jeu de 2 plaques à jeux des véhicules légers	U	1						
8	Analyseur des gaz d'échappement des moteurs essence	U	1						
9	Opacimètre	U	1						
10	Réglophare à double visée laser	U	1						
MONTANT TOTAL =									

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

Lot N°05 : Simulateur de Conduite Poids Lourd

N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.

Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.

Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.

Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.

Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,.... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p>Simulateur de Conduite Poids Lourd : Le simulateur de conduite doit être adapté aux formations de transport de marchandises et de voyageurs. Le simulateur de conduite doit répondre aux exigences de la réglementation marocaine. Le simulateur de conduite doit permettre de traiter tous types de formation initiale et continue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initial - Permis C/E(c), Permis D/E(d) - Carte professionnelle - Conduite Rationnelle et économique <p>Le simulateur de conduite doit contenir au minimum des exercices sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les gabarits, • Les manœuvres, • Les changements de direction, • Les porte-à-faux, • L'utilisation du ralentisseur, • La gestion de la boîte de vitesses, • Les passages difficiles, • Les grandes descentes et les grandes pentes, • Les risques routiers, • Les mises à quai, • Simulation de freinage, • chronotachygraphe, • Transport de Matières Dangereuse, • <p>Les exercices doivent être de différents niveaux de difficultés. La circulation au cours des exercices doit se composer d'environnement routier réel et des autres composants du trafic. Le simulateur doit permettre de manipuler au minimum les véhicules suivants :</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<ul style="list-style-type: none"> • Porteur • Train routier • Tracteur plus semi-remorque • Tracteur plus citerne • Autocar • Autobus • Autobus articulé • Autocar avec remorque <p>Le simulateur de conduite doit permettre de configurer et simuler le chargement du véhicule en différentes charges (solide et liquide).</p> <p>Le simulateur de conduite doit comporter au minimum 300 km² de cartographies diversifiés :</p> <p>Centre de Formation (Pistes d'Essais)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne et Montagne - Autoroutes - Villes - Tunnels - Parcs Industrielles (plateforme logistique) - Pistes - ... <p>Le simulateur de conduite doit permettre de réaliser différents scénarios en fonction des éléments suivants ainsi que leur combinaison:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Densité du Trafic (Faible, moyen, fort) - Conditions climatiques (Pluie, Brouillard, neige,...) - Pannes (pneu crevé, défaut de freinage,...) - Heure de la journée - Capacités Physiques des stagiaires (Acuité visuelle réduite, hypovigilance, fatigue, conduite sous emprise de l'Alcool ou médicaments ...) - Accident de circulation <p>Le simulateur de conduite doit comporter des systèmes d'aide à la conduite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ABS (Anti-Blocage de Sécurité) • ESP, Electronic Stability Program (électro-stabilisateur programmé) • AEBS, Advanced Emergency Braking System (freinage optimale d'urgence) • FCW : Forward Collision Warning (système anti collision) • LDWS: Lane Departure Warning System (avertisseur de franchissement de ligne) • Détecteur D'Angle Mort 		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>Le simulateur doit permettre de détecter le regard du conducteur au cours des exercices de simulation de conduite.</p> <p>Le simulateur de conduite doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le poste de simulation de conduite du stagiaire - Le poste de gestion et supervision du formateur <p>Le poste de simulation de conduite du stagiaire</p> <p>Le poste de simulation de conduite du stagiaire doit contenir les caractéristiques d'un véhicule poids lourds, il doit contenir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Siège avec ceinture - Pédales - Boite de vitesse manuelle 8 vitesses - Boite de vitesse automatique - Bouton de sélection de la boite de vitesse - Frein de parc - Volant réglable - Gestion de l'embrayage - Comodo essuie-glace, éclairage - Bouton réglage rétroviseurs - Ralentisseur électrique - Ralentisseur hydraulique Ralentisseur sur échappement - Bouton ouverture de porte du Bus/Car - Tableau de bord et rétroviseurs intégrés dans le logiciel - Écran tactile des boutons du véhicule - Bouton d'arrêt d'urgence - Haut-parleur - Casques à écouteurs <p>Le poste de simulation de conduite du stagiaire doit comporter une base mobile (Plateforme dynamique) permettant de reproduire en temps réel les mouvements et les sensations de conduite. La base mobile doit comporter minimum 4 vérins électriques permettant 3 axes de mouvement.</p> <p>Langues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Textes standard : En Français minimum - Sons standard : En Français minimum <p>Environnement visuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 sorties Vidéos minimum - 3 écrans minimum 55 pouces sur pied réglable en hauteur et profondeur - Couverture minimum de 120 degrés du champ de vision du conducteur des images projetées sur les 3 écrans et de 120 degrés jusqu'à 180 degrés dans le logiciel. - Rétroviseurs et tableau de bord virtuel intégré dans les écrans <p>Environnement sonore composé du son à l'écran et d'enceintes intégré au simulateur (+ casque stagiaire)</p> <p>2 casques stagiaires minimum fournis</p> <p>Le système sonore doit permettre la restitution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des instructions du formateur 		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>- du fonctionnement du véhicule simulé - du trafic - de l'environnement extérieur - du son des différentes collisions</p> <p>Le poste de gestion et supervision du formateur Le poste formateur permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer les profils des stagiaires et des formateurs - Créer les programmes de formations - Lancer, configurer et superviser les exercices - Paramétrer le véhicule simulé et la remorque • Chargement – Tonnage - Compartiment • Pression des pneumatiques, Sélection des systèmes d'aides à la conduite (ABS, EBS, ESP...) - Paramétrer les scénarios - Lancer et superviser la vidéo sur le simulateur - Simuler des pannes sur le véhicule en direct <p>Le poste formateur doit permettre de faire un Replay des exercices de chaque stagiaire et de donner le résultat de sa conduite :</p> <p>Erreurs de Conduite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation - Kilométrage parcouru - Comportement (anticipation, temps de réaction,) - émission CO² - Vitesse moyenne - Temps passé sur le simulateur <p>Le poste formateur doit contenir l'historique des résultats des stagiaires afin d'analyser leur progrès. Ces résultats doivent être téléchargés via clé USB ou connexion Wireless.</p> <p>Le simulateur de conduite doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une licence du logiciel de simulation de conduite - Une unité centrale ou sera installé le logiciel de simulation - Une tablette ou Ordinateur pour le poste de gestion et de supervision du formateur, lié avec le simulateur de conduite - Clavier et souris - Prise RJ45 - Prise USB <p>Configuration de l'unité centrale ou sera installé le logiciel de simulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - minimum Processeur Intel Core i7 - minimum Carte graphique 3GB - minimum 4GB de DDR4 - minimum SSD 250 Go - minimum Windows 10 pro 64 bits <p>Alimentation 220V</p> <p>Le simulateur est destiné à un usage dans une salle de formation, il doit pouvoir franchir le seuil de n'importe quelle porte de largeur maximale 80 cm de large.</p> <p>Le soumissionnaire doit assurer :</p>		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	- L'Installation, la configuration, et la mise en service du système et des différents équipements utilisés. - La formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. Toutes les Licences du logiciel sont perpétuelles avec mise à jour gratuite durant la période de la garantie Documents techniques en langue française : - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange Garantie : 2 ans minimum		

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot N°05 : Simulateur de Conduite Poids Lourd

Items N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix unitaire HT/HDD/HTVA	(3) Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3) + (4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5) + (6)
1	Simulateur de Conduite Poids Lourd	U	1						
MONTANT TOTAL =									

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

Lot N°6 : Simulateur de conduite des engins de manutention

N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case « Proposition du soumissionnaire » en précisant les caractéristiques du matériel proposé.

Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.

Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration » ne doivent pas être renseignées ou modifiées.

Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.

Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,.... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p>Simulateur de conduite des engins de manutention : Le simulateur de conduite des engins de manutention doit être configuré minimum pour les chariots frontaux de capacité inférieure à 6 tonnes (Catégorie 3) Le simulateur de conduite des engins de manutention doit contenir des exercices de situations professionnelles de différents niveaux de difficultés.</p> <p>Le simulateur de conduite des engins de manutention doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le poste de simulation de manutention du stagiaire - Le poste de gestion et de supervision du formateur <p>Le poste de simulation de manutention du stagiaire Le poste de simulation de manutention du stagiaire doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les commandes et le maniement avant/arrière d'un chariot - Apprendre à conduire en avant et en arrière sur un terrain plat, dans un espace intérieur ou extérieur - Apprendre à monter et descendre des rampes en charge et vide - Réaliser des slaloms en marches avant et arrière avec différents types de charges (standard, larges, hautes, ...) - Comprendre et appliquer les risques de renversement et les accidents en général - Comprendre et appliquer les abaques de la plaque de charges - Apprendre à garer un chariot - Apprendre à maîtriser les règles de sécurité (hauteur des fourches, utilisation du klaxon, utilisation du frein) 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<ul style="list-style-type: none"> - Manutention de charges au sol - Gerbage et dégerbage en pile - Apprendre à charger et à décharger sur différents supports (palletier, camions, plateau, etc.) et avec différents niveaux de difficultés - Apprendre à transporter des charges longues, volumineuses ou dangereuses - Conduire en présence de piétons dans des plateformes multi-engins - Montée et descente du porte engin <p>Le simulateur doit contenir un CACES BLANC.</p> <p>Le poste de simulation de manutention du stagiaire doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 écrans minimum (centre, gauche, droite) - Siège d'opérateur réglable avec interface de commande industrielle (Un boîtier de commande, un volant, un pédalier) <p>Langues</p> <ul style="list-style-type: none"> -Textes standard : En Français minimum -Sons standard : En Français minimum <p>Environnement visuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 sorties Vidéos Minimum - 3 écrans principaux de 55 pouces minimum sur pied réglable en hauteur et profondeur <p>Environnement sonore composé du son à l'écran et d'enceintes intégré au simulateur (+ casque stagiaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 casques stagiaires minimum fournis <p>Le système sonore doit permettre la restitution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des instructions du formateur - du fonctionnement de l'engin - de l'environnement extérieur - du son des différentes collisions <p>Le poste de gestion et supervision du formateur</p> <p>Le poste formateur permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer les profils des stagiaires et des formateurs - Créer les programmes de formations - Lancer, configurer et superviser les exercices - Paramétrer les scénarios - Lancer et superviser la vidéo sur le simulateur <p>Le poste formateur doit permettre de faire un Replay des exercices de chaque stagiaire et de donner le résultat de sa conduite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de collisions 		

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<ul style="list-style-type: none"> - Erreurs d'orientation lors de la prise - Erreurs d'empilage de charge - Consommation - Distance parcourue - Vitesse moyenne - Temps passé sur le simulateur <p>Le poste formateur doit contenir l'historique des résultats des stagiaires afin d'analyser leur progrès. Ces résultats doivent être téléchargés via clé USB ou connexion Wireless.</p> <p>Le simulateur de conduite doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une licence du logiciel de simulation de conduite - Une unité centrale ou sera installé le logiciel de simulation <p>Une tablette ou ordinateur pour le poste de gestion et de supervision du formateur, lié avec le simulateur de conduite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clavier et souris - Prise RJ45 - Prise USB <p>Configuration de l'unité centrale ou sera installé le logiciel de simulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - minimum Processeur Intel Core I7 - minimum Carte graphique 3GB - minimum 4GB de DDR4 - minimum SSD 250 Go - minimum Windows 10 pro 64 bits <p>Alimentation 220V</p> <p>Le simulateur est destiné à un usage dans une salle de formation, il doit pouvoir franchir le seuil de n'importe quelle porte de largeur maximale 80 cm de large.</p> <p>Le soumissionnaire doit assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Installation, la configuration, et la mise en service du système et des différents équipements utilisés. - La formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. <p>Toutes les Licences du logiciel sont perpétuelles avec mise à jour gratuite durant la période de la garantie</p> <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de sécurité A4 affichable livrée avec deux supports en PLEXIGLAS mural et à pied - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans minimum 		

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot N°6 : Simulateur de conduite des engins de manutention

Items N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix unitaire HT/HDD/HIVA	(3) Prix total HT/HDD/HIVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3) + (4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5) + (6)
1	Simulateur de conduite des engins de manutention	U	1						
MONTANT TOTAL =									

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent